

N° 133

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 novembre 2023

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1) sur le projet de loi de finances, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, pour 2024,*

TOME IV

Fascicule 3

**MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES**

**Cinéma**

Par M. Jérémy BACCHI,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Laurent Lafon, président ; MM. Jérémy Bacchi, Max Brisson, Yan Chantrel, Mme Laure Darcos, MM. Bernard Fialaire, Jacques Gersperrin, Martin Lévrier, Mmes Monique de Marco, Marie-Pierre Monier, M. Michel Savin, vice-présidents ; Mmes Colombe Brossel, Else Joseph, M. Pierre-Antoine Levi, Mme Anne Ventalon, secrétaires ; Mmes Catherine Belrhiti, Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, MM. Yves Bouloux, Christian Bruyen, Mmes Samantha Cazebonne, Karine Daniel, Sabine Drexler, M. Aymeric Durox, Mmes Agnès Evren, Laurence Garnier, Annick Girardin, Béatrice Gosselin, MM. Jean Hingray, Patrick Kanner, Claude Kern, Mikaele Kulimoetoke, Mme Sonia de La Provôté, MM. Gérard Lahellec, Ahmed Laouedj, Michel Laugier, Jean-Jacques Lozach, Mmes Pauline Martin, Catherine Morin-Desailly, Mathilde Ollivier, MM. Pierre Ouzoulias, Jean-Gérard Paumier, Stéphane Piednoir, Bruno Retailleau, Mme Sylvie Robert, MM. David Ros, Pierre-Jean Verzelen, Cédric Vial, Adel Ziane.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (16<sup>ème</sup> législ.) : 1680, 1715, 1719, 1723, 1745, 1778, 1781, 1805, 1808, 1820 et T.A. 178

Sénat : 127 et 128 à 134 (2023-2024)



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS .....	5
I. LE CINÉMA SUPERSTAR.....	5
II. RETOUR À LA NORMALE AU CNC .....	6
A. UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE AU PRIX DE L'UTILISATION DES RÉSERVES .....	6
B. LES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES DES TAXES AFFECTÉES .....	7
1. <i>La taxe sur les entrées de cinéma (TSA) : prudence !</i> .....	8
2. <i>La taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision (TST) victimes de la conjoncture</i> .....	8
3. <i>La taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) : l'arrivée à maturité de la vidéo en ligne</i> .....	9
C. LA BONNE FORME DES CRÉDITS D'IMPÔT .....	9
D. UN CINÉMA QUI BÉNÉFICIE DE SOUTIENS CONSTANTS DES POUVOIRS PUBLICS.....	10
III. LA FIN DE LA FIN DU CINÉMA .....	12
IV. POUR UNE ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF .....	13
A. « LE CINÉMA CONTRE-ATTAQUE » .....	13
B. UNE PROPOSITION DE LOI PROCHAINEMENT DÉBATTUE.....	15
EXAMEN EN COMMISSION.....	17
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES .....	25
ANNEXE.....	27
• <b>Audition de Mme Rima Abdul Malak, ministre de la culture</b> .....	27



## AVANT-PROPOS

Donné littéralement pour mort l'année dernière, le cinéma s'est révélé en 2023 plus fort que les visions alarmistes et les discours pessimistes. Fort d'un soutien public qui lui a permis de survivre pendant la crise pandémique et de reprendre rapidement l'exploitation et les tournages, le 7ème art prospère en France, à la différence d'autres pays qui semblent ne pas se remettre des conséquences du Covid.

Il n'en reste pas moins que les défis demeurent nombreux, entre la grève des acteurs toujours en cours aux États-Unis et un contexte international dramatique. Dans la lignée du rapport présenté en mai devant la commission, le rapporteur a déposé une proposition de loi qui pourrait être débattue en 2024. Elle sera l'occasion de réaffirmer l'engagement des pouvoirs publics et de conforter le secteur cinématographique.

### I. LE CINÉMA SUPERSTAR

Le cinéma a suscité en 2023 un intérêt inédit des pouvoirs publics, avec pas moins de **quatre rapports** parus en six mois :

✓ « *Le cinéma à la recherche de nouveaux équilibres : relancer des outils, repenser la régulation*<sup>1</sup> », réalisé par **Bruno Lasserre** à la demande des ministres de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la culture, rendu public le 6 avril. Il focalise ses analyses sur le cadre général de la régulation dans le secteur et formule des propositions destinées à améliorer le cadre légal et réglementaire ;

✓ « *Itinéraire d'un art gâté : le financement public du cinéma*<sup>2</sup> », publié le 17 mai par **Roger Karoutchi** au nom de la commission des finances du Sénat, qui porte son analyse sur le coût du soutien à la filière et plaide pour une révision du mode de financement de la création afin de renforcer la qualité des projets ;

---

<sup>1</sup> [https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/rapport/rapport-de-bruno-lasserre--le-cinema-a-la-recherche-de-nouveaux-equilibres--relancer-des-outils-repenser-la-regulation\\_1928729](https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/rapport/rapport-de-bruno-lasserre--le-cinema-a-la-recherche-de-nouveaux-equilibres--relancer-des-outils-repenser-la-regulation_1928729)

<sup>2</sup> <https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/17-05-2023/itineraire-dun-art-gate-le-financement-public-du-cinema.html>

✓ « *Le cinéma contre-attaque : entre résilience et exception culturelle, un art majeur qui a de l'avenir*<sup>1</sup> », établi au nom de la commission de la culture du Sénat par **Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de La Provôté et le rapporteur pour avis Jérémie Bacchi**, rendu public le 24 mai, qui met en avant la spécificité du cinéma en France, l'ampleur des soutiens dont il bénéficie sans discontinuer dans notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale, et milite pour une évolution des politiques en faveur d'une création plus accessible et partagée ;

✓ Enfin, le *contrôle de la Cour des comptes sur la gestion du CNC entre 2011 et 2022*<sup>2</sup>, délibéré le 17 mai mais publié le 20 septembre. La Cour ne se contente pas d'une analyse financière et organisationnelle, mais propose des pistes de réforme des aides du Centre.

Cette production éditoriale souligne une nouvelle fois **la relation très forte et ancienne qu'entretient notre pays avec le septième art**. À ce titre, les propos tenus lors du Festival de Cannes par la récipiendaire française de la Palme d'Or Justine Triet ont suscité des réactions passionnées bien au-delà du cercle des professionnels concernés. Sans aborder une nouvelle fois les questions de fond, traitées de manière approfondie dans le rapport précité de la commission de la culture (« *Trop de films* », « *Trop de soutien public* », « *Désengagement de l'État* » etc...), cette polémique marque la permanence de débats essentiels sur la nature et l'ampleur des soutiens publics, et plus largement du cadre réglementaire dans lequel évolue le cinéma.

Pour résumer, le seul sentiment que le cinéma n'inspire pas dans le débat public en France est l'indifférence.

## II. RETOUR À LA NORMALE AU CNC

### A. UN RETOUR À L'ÉQUILIBRE AU PRIX DE L'UTILISATION DES RÉSERVES

Après avoir assuré la gestion de la crise avec des moyens décuplés, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) devait en 2023 reprendre une activité que l'on pouvait espérer « normale », avant le choc inflationniste et ses conséquences en chaîne qui bouleversent toute l'économie.

---

<sup>1</sup> <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-de-la-culture-de-leducation-et-de-la-communication/situation-de-la-filiere-cinematographique-en-france.html>

<sup>2</sup> [https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230920-S2023-0722-CNCIA\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230920-S2023-0722-CNCIA_0.pdf)

	Exécution 2022	Budget initial 2023	Reprévisions 2023	Prévisions 2024
<b>Ressources nettes</b>	<b>756,7</b>	<b>711,2</b>	<b>736,9</b>	<b>747,3</b>
<i>dont taxes affectées</i>	<b>714,3</b>	<b>716,4</b>	<b>712,7</b>	<b>746,3</b>
<i>dont dotations exceptionnelles</i>	<b>42,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont utilisation des réserves</i>	<b>0,3</b>	<b>15</b>	<b>30,1</b>	<b>21,8</b>
Dépenses liées à la crise	<b>58,3</b>	<b>28,3</b>	<b>28,3</b>	<b>0</b>
Dépenses de soutien	<b>691,8</b>	<b>711,2</b>	<b>736,9</b>	<b>747,3</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>750,1</b>	<b>716,7</b>	<b>765,2</b>	<b>747,3</b>
Équilibre	<b>+ 6,6</b>	<b>-28,3</b>	<b>-28,3</b>	<b>0</b>

Le budget pour **2023** prévoyait encore près de **30 millions d’euros** de dépenses exceptionnelles liées à la crise pandémique, prises en charge par les dotations exceptionnelles des années antérieures.

Cependant (voir *infra*), un montant de recettes inférieur au prévisionnel joint à des dépenses plus importantes que prévu en matière de soutien à la production audiovisuelle ont contraint le Centre à doubler le montant prévu d’utilisation de ses réserves, prélèvement passé donc de 15 à 30 millions d’euros.

Dans son rapport précité, la Cour des comptes a critiqué la pratique du Centre en matière de réserves et de constitution de provisions. Elle note ainsi qu’ « *une nouvelle réserve a été créée fin 2022 ‘pour tendanciel budgétaire’ à hauteur de 74,2 M€ constituée à partir des reports élevés de 2021 notamment de crédits budgétaires au titre de l’urgence et de la relance* ».

Cette réserve est de nouveau sollicitée en 2024, à hauteur de **21,8 millions d’euros**, ce qui devrait permettre au Centre de parvenir à l’équilibre budgétaire **pour la première fois depuis 2018**, année où un excédent de 7,2 millions d’euros avait été enregistré. Pour autant, et au rythme de son utilisation actuelle, **cette réserve sera épuisée à l’horizon 2026**, ce qui pourrait handicaper le CNC dans la construction de son budget.

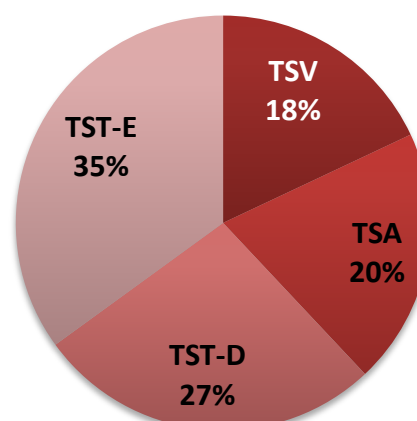
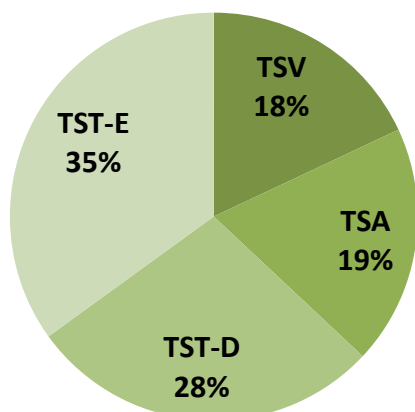
La prévision d’équilibre, toute souhaitable qu’elle puisse être, repose cependant sur des hypothèses légèrement optimistes notamment en matière de **rendement des taxes affectées**.

## **B. LES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES DES TAXES AFFECTÉES**

Les quatre taxes affectées, qui représentent l’essentiel des ressources du Centre devraient s’élever à **712,7 millions d’euros** en 2023 et à **746,3 millions en 2024**. L’apparente stabilité de leur répartition dissimule cependant des évolutions contrastées.

Reprévisions 2023 : 712,7 millions d'euros

Prévisions 2024 : 746,3 millions d'euros



### 1. La taxe sur les entrées de cinéma (TSA) : prudence !

Exécution 2022	Budget initial 2023	Reprévision 2023	Prévision 2024
117,9	135,8	135,8	152,9

La reprise progressive de fréquentation dans les salles permettait de juger **raisonnables** des prévisions de rendement en hausse de **12,5 %** pour 2024. Cependant, la poursuite de la grève des acteurs aux États-Unis et le contexte international (voir *infra*) pourraient handicaper les entrées en 2024.

### 2. La taxe sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision (TST) victimes de la conjoncture

	Exécution 2022	Budget initial 2023	Reprévision 2023	Prévision 2024
	469,1	465,6	446,9	462,1
dont TST-E	292,2	264	245,3	258,3
dont TST-D	176,9	201,6	201,6	203,8

La télévision linéaire a subi en 2023 les conséquences d'une baisse du marché publicitaire en lien avec un climat économique plus dégradé que prévu. En conséquence, les recettes issues de la partie « éditeur » (TST-E) ont été en 2023 inférieures de près de **20 millions d'euros** par rapport aux prévisions. À climat économique inchangé, la prévision d'une hausse de 5 %, justifiée par les Jeux Olympiques de Paris et le développement de la télévision de rattrapage peut paraître **optimiste**.



### 3. La taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) : l'arrivée à maturité de la vidéo en ligne

Exécution 2022	Budget initial 2023	Reprévision 2023	Prévision 2024
127	115	130	131,2

Le moindre rendement de la TST-E en 2023 a été en partie compensé par la TSV, qui frappe la distribution de vidéos physiques et à la demande. Si le marché de la vente directe de DVD connaît une **érosion continue** depuis plusieurs années, la **diffusion en ligne** affiche pour sa part des résultats satisfaisants, portée par les offres sur abonnement. Le CNC prévoit cependant une arrivée à maturité de ce marché à l'horizon 2024, avec la fin de « l'effet Covid ».

#### **Le marché de la vidéo à l'acte : une recommandation de la mission d'information en cours de mise en œuvre**

La mission d'information de la commission de la culture avait appelé les pouvoirs publics à accorder une plus grande attention au marché de la vidéo à la demande, **le seul où les acteurs français se trouvent en position dominante**. Elle avait ainsi souhaité une évolution limitée de la chronologie des médias afin d'avancer légèrement la fenêtre d'ouverture à la vente des œuvres en ligne, actuellement de quatre mois, avec une offre « premium » qui n'entrerait pas en opposition avec les salles. **Un avenant à la chronologie des médias reprenant cette recommandation a été proposé à la signature des parties prenantes, afin d'avancer la fenêtre à trois mois**. Il est encore en cours de discussion.

### **C. LA BONNE FORME DES CRÉDITS D'IMPÔT**

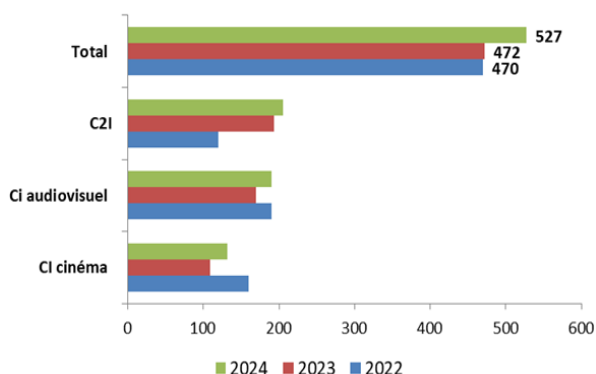
Entre les nouvelles prévisions 2023 et 2024, la dépense fiscale totale consacrée au crédit d'impôt cinéma, audiovisuel et international (C2I) progresserait de **11,5 %**.

Les crédits d'impôt destinés à soutenir la création culturelle et la relocalisation des activités en France font l'objet de **débats récurrents**.

✓ **Côté face**, leur succès témoigne du succès de notre politique culturelle, une progression pouvant se lire comme un nouveau témoignage de l'attractivité du territoire. À ce titre, la hausse prévue pour 2024 constitue un marqueur de la sortie de crise d'un secteur profondément marqué par la pandémie.

✓ **Côté pile**, les détracteurs jugent leur niveau trop élevé et le rendement global insuffisant, et ce en dépit d'évaluations positives réalisées notamment par le cabinet EY.

### Évolution des crédits d'impôt cinéma et audiovisuel entre 2022 et 2024



La progression la plus importante est celle du crédit d'impôt dit « international », qui vise à permettre à la France d'accueillir les tournages internationaux. **Ce dernier a été multiplié par trois entre 2018 et 2024**, année où il s'établirait à plus de 200 millions d'euros. Le CNC, se basant sur l'étude du cabinet EY, indique que les recettes fiscales engendrées par le surcroît d'activité **couvrent les trois-quarts de la dépense fiscale**, sans même parler des retombées économiques directes liées à la localisation des tournages dans le pays. Le nombre d'œuvres internationales qui en ont bénéficié a été multiplié par cinq entre 2010 et 2022, et les dépenses par productions réalisées en France par plus de trois.

Parmi les amendements retenus par le Gouvernement dans le cadre de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution figure la prolongation jusqu'en 2026 des crédits d'impôt « cinéma », et des SOFICA. Cela constitue pour le rapporteur un signal très positif, qui va pleinement dans le sens des constats du rapport précité.

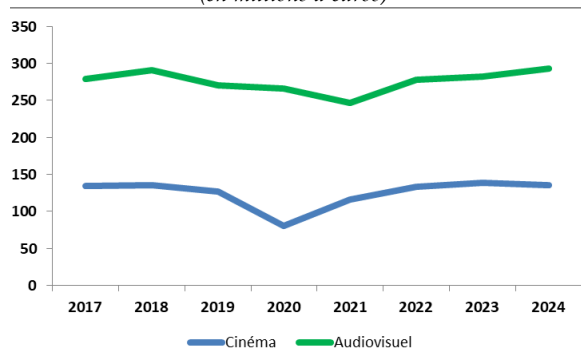
En général cependant, on ne peut que déplorer des attaques qui ne semblent pas tenir compte des évaluations régulières dont font l'objet ces crédits d'impôt. Par ailleurs, ils se trouvent en parfaite cohérence avec la volonté affichée dans le cadre de France 2030 d'un soutien fort aux industries créatives, un domaine d'excellence pour la France.

### D. UN CINÉMA QUI BÉNÉFICIE DE SOUTIENS CONSTANTS DES POUVOIRS PUBLICS

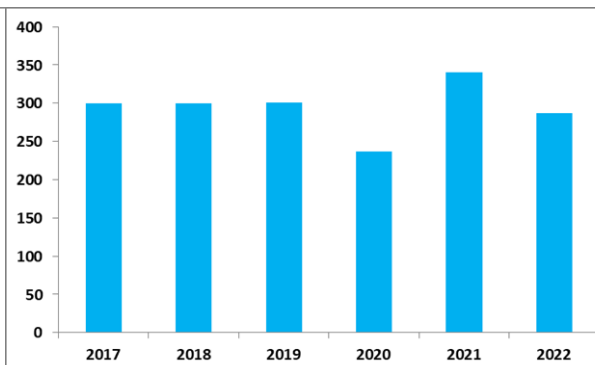
Les dépenses de soutien du CNC affichent une remarquable stabilité depuis plusieurs années, tant en montant qu'en répartition, ce qui permet de nuancer le discours parfois tenu sur un désengagement de l'État.

#### Évolution des dépenses de soutien en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle entre 2017 et 2024

(en millions d'euros)



#### Nombre de films agréés produits entre 2017 et 2022



Au passage, le différentiel constant entre soutien au cinéma et soutien à l'audiovisuel doit être d'autant plus souligné dans un contexte où ce dernier secteur prend une importance économique croissante chaque année, avec la préférence pour le format des séries. Par ailleurs, et en comptant l'ensemble des soutiens au secteur cinématographique (exploitation, distribution, promotion), ce dernier reçoit plus du double du produit de la TSA, soit environ 300 millions d'euros par an.

Avec **287 films agréés produits en 2022**, la production cinématographique revient à un niveau plus conforme à son potentiel, après une année 2021 « historique » (340 films produits, pour une moyenne de 282 entre 2010 et 2019).

Dans son rapport précité, la Cour des comptes s'est émue moins de l'usage des aides que du nombre et de la complexité des dispositifs, les qualifiant de « *système d'aide touffu qui peine à se réformer* ». La Cour dénombre ainsi **120 aides activées en 2021**, contre **88 dix ans plus tôt**.

#### Comment favoriser la parité ?

Le CNC est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la parité, *via* différents canaux. En 2024 cependant, **un pas supplémentaire est franchi avec un objectif dédié** inclus dans le document stratégique du Centre. Il prend la forme de deux indicateurs : la parité dans les postes clés de production et de création, et le devis moyen des films réalisés par des femmes et par des hommes. On constate sur cette dernière donnée que l'écart tend à se réduire rapidement, le ratio passant de 0,56 en 2019 à 0,82 en 2023, l'objectif pour 2025 étant de se rapprocher de 0,9.

Le Centre appuie cette démarche avec une composition paritaire des commissions attribuant les aides et de leur présidence, l'application d'une condition de parité des jurys pour les festivals et écoles soutenus depuis début 2019, ou encore la création d'un bonus de 15 % pour les films dont les équipes sont paritaires.

La question n'est cependant pas celle de la quantité de dispositifs en valeur absolue, mais de la capacité du CNC à en assurer la gestion et de leur intérêt pour la filière. Elle peut néanmoins se poser, leur fragmentation élevant par définition sensiblement leur coût de gestion, même si cette floraison d'aides diverses traduit la diversité des acteurs qui travaillent dans la filière et pour lesquels, au fil du temps, le CNC a été amené à apporter une aide spécifique.

Il faut donc veiller à maintenir un bon équilibre entre une lisibilité certainement perfectible, le coût administratif de traitement des aides, et leur pertinence pour les différentes parties.

### III. LA FIN DE LA FIN DU CINÉMA

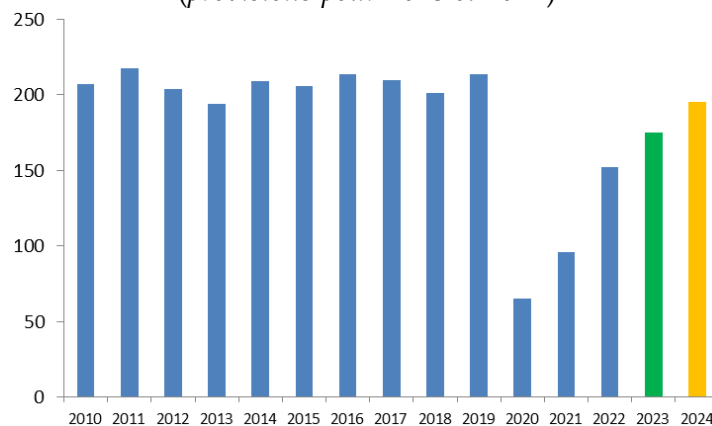
Le rapport pour avis avait décrit l'année dernière le climat de panique qui s'était littéralement emparé du secteur du cinéma à la suite de la crise pandémique. Les premiers signaux encourageants de l'année 2022, avec **152 millions d'entrées**, n'avaient pas pleinement rassuré, car correspondant à une baisse de **27 %** par rapport à la période de référence 2017-2019. Pour autant, le secteur de l'exploitation avait accru ses effectifs de 17,2 % par rapport à l'année « sinistrée » de 2021, avec un peu plus de **15 000 salariés**.

Dès lors, l'année 2023 a été qualifiée dans le rapport précité de la mission d'information de « *tous les dangers* », et était particulièrement scrutée par la profession. L'estimation généralement retenue à la date de parution du présent rapport devrait largement contribuer à conforter la confiance de la filière, avec **175 millions d'entrées**, soit une progression envisagée de 15 %. **Elle pourrait être plus importante, le seuil des 185 millions de spectateurs étant largement envisageable en fin d'année.**

Ces fréquentations ne permettraient pas encore de retrouver le niveau historique de 2019, avec 213 millions de spectateurs. Elles s'établiraient cependant au-delà de la moyenne des années 2000 (184 millions).

Les prévisions pour l'année **2024** s'établissent pour leur part à **195 millions de spectateurs**, mais peuvent sembler **optimistes**. En effet, en plus d'un climat international dégradé, 2024 devra subir les conséquences de la **grève des acteurs encore en cours aux États-Unis**, qui retarde non seulement les tournages, mais également les sorties de films déjà achevés faute de possibilité pour les studios d'organiser leur promotion.

**Nombre d'entrées en France entre 2010 et 2024**  
(prévisions pour 2023 et 2024)



Il n'en reste pas moins que le **degré de concentration des entrées demeure très élevé**, comme l'avait souligné le rapport de la mission d'information.

### Cinq premiers films au box-office France au 17 octobre 2023

(en gras, films français)

Super Mario Bros, le film	7 359 395
Barbie	5 845 795
<b>Astérix et Obélix</b>	<b>4 622 711</b>
Oppenheimer	4 439 992
<b>Alibi.com 2</b>	<b>4 277 971</b>

Ces seuls cinq films représentent **15 % des entrées**, et les **dix premiers près du quart**, ce qui est comparable aux années précédentes. Ce constat rend d'autant plus nécessaires la promotion de la diversité et les mesures destinées à rendre accessibles à tous la richesse de la production cinématographique française. Tel est en partie l'objet des recommandations de la mission d'information (voir *infra*).

*A contrario*, on peut se féliciter de la présence de deux films français dans cette liste, et des neuf films français sur les 28 qui ont dépassé le million d'entrées. De manière générale, la part de marché des films français devrait s'établir à un très haut niveau en 2023, avec des succès dans tous les genres, ce qui témoigne de l'excellence et de la diversité de notre création.

## IV. POUR UNE ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF

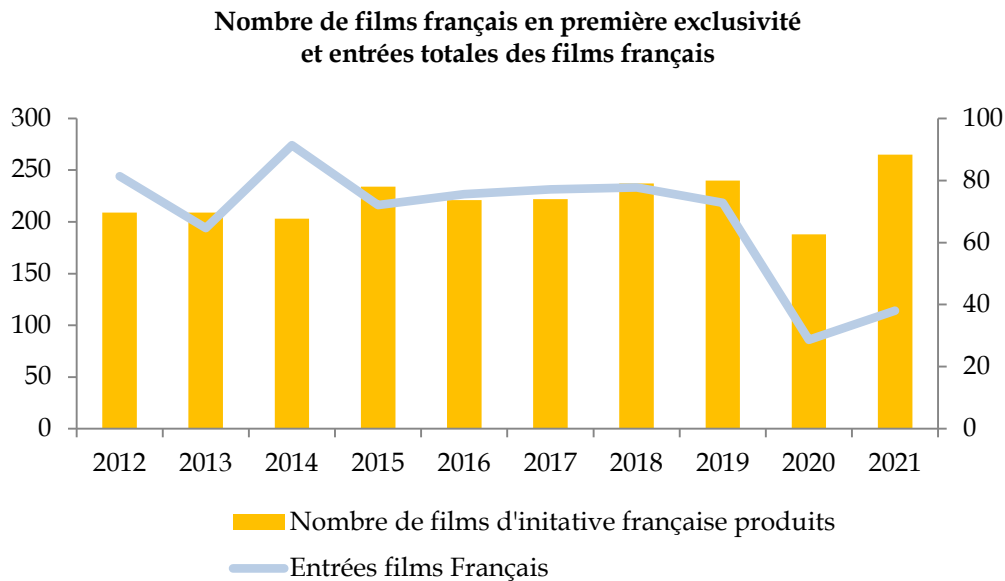
### A. « LE CINÉMA CONTRE-ATTAQUE »

La mission d'information de la commission de la culture, constituée de Céline Boulay-Espéronnier, Sonia de La Provôté et du rapporteur pour avis Jérémy Bacchi, a rendu publiques ses conclusions, adoptées à **l'unanimité** le 24 mai 2023.

Les rapporteurs ont été très sensibles à ce qu'ils ont appelé « *Le fabuleux destin du cinéma français* », c'est-à-dire la véritable histoire d'amour qui unit notre pays au 7<sup>ème</sup> art, nulle part plus visible comparé aux autres pays européens où fréquentation et production ont résisté beaucoup plus difficilement à l'explosion du nombre de chaînes de télévision dans les années 80 et des plateformes de streaming depuis quelques années. Cette passion française se traduit par l'existence du CNC et des mécanismes de soutien qui, pour être complexes, parfois jugés coûteux, ont permis à notre industrie cinématographique de rayonner au plus haut niveau mondial.

La mission d'information a cependant tenu à aborder de manière objective « l'éternelle question » du nombre de films produits en France, et de l'accès du public aux œuvres.

Elle a ainsi noté qu'entre 2012 et 2019, le nombre de films français produits progresse de **15 %**, alors que leurs entrées diminuent de **10,5 %**.



*Lecture : nombre de sorties de films français (en colonne, échelle de gauche) et entrées totales (courbe, échelle de droite en millions).*

*Source : rapport précité de la mission d'information*

Sur le long terme, la tendance est encore plus nette. Le nombre de films français produits depuis 1994 a ainsi connu une progression de **163 %**. L'étude des devis a montré que cette progression spectaculaire est essentiellement le fait des « petits » films au budget inférieur à un million d'euros, alors que la catégorie « du milieu » a nettement moins progressé.

### **L'intégration réussie des plateformes**

Gand succès français et européens, l'intégration des plateformes au système de financement du cinéma commence à produire ses effets. Ainsi, entre 2022 et la mi-2023, elles ont financé **36 films** français. Point important, elles ne sont pas le seul financeur, et donc diffuseur, pour 33 d'entre eux. **Cela signe une bonne intégration dans le schéma.**

Le marché français du cinéma peut donc être synthétisé avec **d'un côté**, des films américains peu nombreux, mais près de cinq fois plus vus en moyenne que des films français qui, **de leur côté**, maintiennent leur part de marché plus par l'abondance de l'offre que par le succès des œuvres. Cela se traduit *in fine* par une production certes croissante en nombre, mais moins bien financée, avec un devis moyen qui chute quand on prend en compte l'inflation.

Dès lors, la mission a conclu à la nécessité, sans revenir sur un cadre qui a su faire ses preuves sur le long terme, de faire évoluer notre législation

pour adapter le cinéma français aux nouvelles données technologiques, par des actions concertées sur l'amont, avec une attention plus grande apportée au devis moyen des films, qu'à l'aval, avec un accès facilité aux œuvres notamment dans les territoires.

## **B. UNE PROPOSITION DE LOI PROCHAINEMENT DÉBATTUE**

La mission d'information précitée de la commission de la culture a mené un travail approfondi sur le secteur cinématographique, qui lui a permis de formuler **14 recommandations**.

**Neuf des recommandations** relèvent du domaine réglementaire. La commission de la culture suivra avec attention les initiatives que le CNC mène actuellement pour les satisfaire.

Conformément à leurs engagements, les trois rapporteurs ont déposé le 27 septembre la **proposition de loi n° 935 visant à conforter la filière cinématographique en France**<sup>1</sup>. Elle a reçu un large soutien des pouvoirs publics, notamment de la ministre de la culture.

### **Le cinéma en outre-mer : la proposition de loi de la Sénatrice Catherine Conconne**

Le Sénat a adopté à l'unanimité le 15 juin 2023 la proposition de loi de Catherine Conconne *visant à assurer la pérennité des établissements de spectacles cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer*. La proposition de loi faisait suite à l'échec de négociations menées entre les exploitants et les distributeurs dans les départements d'outre-mer sur la **répartition du prix du billet**, historiquement moins favorable aux distributeurs.

La rapporteure pour la commission de la culture Sylvie Robert s'était montrée favorable à ce texte, tout en souhaitant qu'il soit l'occasion de mener de nouvelles négociations entre les parties prenantes. En dépit du soutien du gouvernement, qui a engagé la procédure accélérée, aucune date n'a encore été fixée pour son examen par l'Assemblée nationale.

La proposition de loi des rapporteurs de la mission d'information se veut la traduction des dispositions de nature législative contenues dans le rapport.

---

<sup>1</sup> <https://www.senat.fr/leg/pp122-935.html>

**Correspondance entre les recommandations de la mission d'information  
et les articles de la proposition de loi n° 935**

N°	Recommandations	Numéro d'article dans la proposition de loi
5	Sur un modèle souple et en concertation avec les professionnels, créer une forme d'engagement de diffusion des œuvres d'Art et Essai.	4
9	Autoriser les opérations promotionnelles sur les ventes de billets en ligne, en limitant toutefois la promotion au tarif de référence fixé pour les cartes illimitées.	3
10	Supprimer l'agrément du CNC pour les cartes illimitées.	1
11	Moduler les aides du CNC au respect de critères environnementaux durant les tournages.	6
12	Conditionner le bénéfice des aides du CNC au respect des clauses de rémunération minimale des auteurs.	6

Elle s'organise autour de trois grands axes :

➤ tout d'abord, **faciliter l'exploitation cinématographique**. La proposition de loi facilite ainsi la procédure d'autorisation des cartes illimitées, et autorise les opérations promotionnelles en ligne ;

➤ ensuite, créer des **engagements de diffusion**, afin que les œuvres classées Art et Essais soient plus facilement accessibles dans les territoires. Cette disposition doit cependant être accompagnée d'une évolution de la classification Art et Essais. Le périmètre des engagements pourra être amené à évoluer dans le courant de la discussion parlementaire pour le rendre plus effectif ;

➤ enfin, permettre au CNC de **moduler les aides** en fonction des grands objectifs de politique publique que sont le respect des clauses environnementales et de clauses minimales de rémunération des auteurs.

*La proposition de loi devrait être débattue dans le courant du premier trimestre de 2024. Son examen par le Parlement sera l'occasion d'un débat qui réaffirmera l'attachement du pays au 7<sup>ème</sup> art.*

\*

\*      \*

**La commission de la culture, de l'éducation et de la communication a émis, lors de sa réunion plénière du 8 novembre 2023, un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés au cinéma au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2024.**



## EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023

---

**M. Jérémy Bacchi, rapporteur pour avis des crédits relatifs au cinéma.** – Face à une actualité internationale où l'on peine à trouver des motifs d'espoirs, je vais tenter, durant cette présentation, d'amener un peu de joie, avec l'état des lieux et les perspectives du cinéma !

Vous vous rappelez certainement de l'atmosphère crépusculaire qui régnait encore l'année dernière sur le destin du grand écran.

Les journaux en étaient à dresser la nécrologie d'un cinéma ravagé par les vagues de la pandémie, de l'inflation et du streaming. Je m'étais cependant efforcé d'apporter un peu de lumière, avec des perspectives qui ne me paraissaient pas si sombres et surtout, surtout, l'optimisme des parties prenantes, qui s'inquiétaient plus du déferlement médiatique que de la fréquentation des salles. Je conclusais mon propos, je vais commettre l'immodestie de me citer, en indiquant croire « *au caractère unique de l'expérience de la salle, qui a résisté aussi bien à la télévision dans les années 80 qu'aux plateformes.* »

Nous le savons tous, les prédictions sont complexes, surtout quand elles concernent le futur, mais cette fois-ci, les faits semblent nous avoir donné raison.

En 2022, 152 millions de spectateurs s'étaient rendus dans les salles obscures. En 2023, le chiffre devrait être *a minima* de 175 millions d'entrées, soit une hausse de 15 %. Certes, on ne retrouve pas encore les 213 millions de l'année historique qu'a été 2019, mais on se rapproche, et on pourrait même dépasser, les 185 millions d'entrées qui sont la moyenne des années 2010.

L'année a en effet été marquée par de très belles sorties et de très beaux succès. Du côté américain, on pense bien sûr au triomphe de deux films bien différents, mais qui chacun à leur manière s'éloigne du modèle dominant de la franchise à la Marvel, je pense, bien sûr à *Barbie* Greta Gerwig (5,8 millions d'entrées) et *Oppheimer* de Christopher Nolan (4,6 millions). Le cinéma français n'est pas oublié, avec, fait assez rare pour être souligné, deux œuvres dans les cinq premières (*Astérix* et *Alibi.com 2*) et neuf dans les 28 qui ont dépassé le million d'entrées. L'année a d'ailleurs été excellente pour le cinéma français, avec une part de marché qui devrait s'établir autour de 45 %.

On pourrait être tenté de dire que les Français ont retrouvé le goût du cinéma, je crois pour ma part qu'ils ne l'ont jamais perdu : il suffisait de leur rappeler.

Je dois cependant nuancer le propos pour l'année 2024. En effet, le cinéma américain est actuellement à l'arrêt avec la grève en cours des acteurs, alors que celle des scénaristes vient à peine de s'achever. Or cela se traduira mécaniquement par moins de sorties de films américains, et nous savons que les deux cinémas sont liés. De plus, même si on n'est pas à l'abri de « belles surprises », les productions françaises attendues à ce stade pourraient présenter un moindre potentiel qu'en 2023. Bref, vous l'aurez compris, il faut rester « prudemment optimistes » pour l'année qui vient.

En ce qui concerne la production, elle revient également à un étiage que l'on peut qualifier de « normal » en 2022, après une année 2021 de rattrapage.

Bien entendu, tout n'est pas idyllique, et je veux notamment souligner un point de fragilité à moyen terme, avec les finances du CNC.

Le Centre reprend une activité « normale » en 2023, mais, une fois les crédits des divers plans d'urgence épuisés, se trouve contraint en 2023 et 2024 de puiser dans ses réserves financières, notamment en raison de recettes de taxes sur les éditeurs de télévision inférieures aux prévisions, et qui traduisent le malaise persistant de la télévision linéaire face au développement du streaming. La question d'un éventuel recalibrage de ses interventions, ou bien de ressources supplémentaires, se posera réellement pour l'exercice 2025, et nous devons y rester attentifs.

Je vois cependant des signes encourageants, avec la prorogation pour trois ans du régime des SOFICA, et celle des crédits d'impôt, avec des amendements retenus par le gouvernement dans le cadre de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution. Je le rappelle, ces crédits d'impôt font l'objet d'évaluations plus que régulières, toute absolument convergentes sur leur impact positif pour la filière, certes, mais également pour les territoires et pour les rentrées fiscales qu'ils induisent. Je souhaiterais que toutes les dépenses fiscales soient aussi régulièrement examinées...

Je veux enfin répondre à une très intéressante remarque de Monique de Marco l'année dernière sur la question centrale de la parité.

Le CNC est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien à l'égalité femmes-hommes. En 2024 cependant, un pas supplémentaire est franchi avec un objectif dédié inclus dans le document stratégique du Centre. Il prend la forme de deux indicateurs : la parité dans les postes clés de production et de création, et le devis moyen des films réalisés par des femmes et par des hommes. On constate d'ailleurs, sur cette dernière donnée, que l'écart tend à se réduire rapidement, le ratio passant de 0,56 en 2019 à 0,82 en 2023, l'objectif pour 2025 étant de se rapprocher de 0,9.

Le Centre appuie cette démarche avec une composition paritaire des commissions attribuant les aides et de leur présidence, l'application d'une condition de parité des jurys pour les festivals et écoles soutenus depuis début 2019, ou encore la création d'un bonus de 15 % pour les films dont les équipes sont paritaires.

Si la parité est donc un combat, il me paraît important de souligner que le monde du cinéma et des soutiens qui le portent ne restent pas passifs, bien au contraire.

L'année 2023 a été enfin marquée par la mission sur le cinéma que j'ai eu le privilège de mener avec Sonia de La Provôté et Céline Boulay-Espéronnier, auquel je veux adresser un salut très amical.

À trois, je crois pouvoir dire que nous avons mené un travail passionnant, dans une ambiance amicale, travail aussi approfondi que possible, avec plus de 40 auditions, et un rapport que la commission a adopté à l'unanimité en mai dernier. De manière générale, la profession a salué nos analyses et se retrouve dans les constats et les propositions que nous avons formulées devant vous, même si certaines peuvent susciter des débats, ce qui n'est pas anormal, bien au contraire.

Pourtant, il y a avait de la concurrence ! En six mois, pas moins de trois autres rapports consacrés au cinéma ont été rendus publics :

- le rapport de Bruno Lasserre sur la régulation du secteur en avril ;
- le rapport de notre collègue Roger Karoutchi au nom de la commission des finances au mois de mai ;
- enfin, un rapport de la Cour des comptes sur la CNC au mois de septembre.

Chacun de ces travaux a contribué, à sa manière, à faire évoluer la connaissance du cinéma auprès des pouvoirs publics.

Autant dire que le cinéma, en plus des succès en salle, a suscité un degré d'attention administrative inédit en 2023 !

Nous l'avons encore mesuré avec l'ampleur de la polémique autour des propos de la récipiendaire de la Palme d'Or à Cannes, Justine Triet. Sans relancer le débat avec cette grande artiste, dont le film primé « *Anatomie d'une chute* » enregistre d'ailleurs un énorme succès avec déjà plus de 1,2 million d'entrées en salle, je trouve formidable que, dans notre pays, et avec l'actualité bien sombre qui est la nôtre, le débat public puisse porter à ce point sur le cinéma !

Un des grands constats de notre rapport concerne d'ailleurs cette éternelle question de la surproduction. Pour résumer nos conclusions, il est essentiel que les films français, notamment ceux dits « du milieu », puissent être mieux financés, ce qui devrait constituer un objectif majeur du CNC. Il faut rappeler que le cinéma se nourrit d'abord d'expérimentations, et

qu'elles ont un coût. Tourner un premier film coûte plus cher qu'écrire son premier poème. Même le premier film de Steven Spielberg, *Sugarland Express*, en 1974, pourtant primé à Cannes, a été un échec cuisant au box-office et a failli entraîner la fin de carrière prématurée du réalisateur - qui, fort heureusement, l'année suivante, s'est découvert une passion pour les requins avec « *Les dents de la mer* »...

Nous pouvons nous honorer de donner leurs chances à de jeunes réalisateurs talentueux, et nous n'en manquons pas grâce à la qualité de nos formations et de la cinéphilie ambiante de notre pays. Pour autant, il ne faut pas prêter le flanc à la critique même la plus infondée : s'il faut bien des premiers films, il faut aussi des spectateurs, car l'objet même de l'art est de proposer une vision partagée.

C'est dans cette optique que nous avons poursuivi nos travaux après la publication du rapport. Avec Sonia de La Provôté et Céline Boulay-Espéronnier, nous avons souhaité proposer une suite concrète à notre mission, avec le dépôt de la proposition de loi *visant à conforter la filière cinématographique en France* le 27 septembre dernier.

Le CNC s'est en effet engagé à étudier très sérieusement nos recommandations qui relèvent de sa compétence, mais il ne peut pas tout faire.

Notre proposition de loi reprend donc celles de nos recommandations qui nécessitent une adaptation législative, et nous espérons qu'elle puisse être débattue début 2024. La ministre de la culture a d'ailleurs déjà indiqué son intérêt pour la démarche, et nous avons le sentiment que ce texte, porté par la commission, est de nature à répondre à son ambitieux intitulé : conforter la filière, une filière qui, je le redis, se porte plutôt bien, avec le soutien constant des pouvoirs publics.

Je ne vais pas détailler les mesures contenues dans notre proposition de loi, nous devrions avoir prochainement ce débat, mais attirer votre attention sur son point peut-être le plus sensible, celui des engagements de diffusion.

Nous avons souhaité, sur le modèle des engagements de programmation auxquels sont soumises les salles de cinéma, donner un cadre un peu plus contraignant aux distributeurs, afin qu'ils proposent au plus grand nombre de salles, notamment dans les territoires, des œuvres qui méritent d'être diffusées ailleurs que dans les grandes villes.

Il y a là, nous le pensons, une question de cohérence : le cinéma français produit beaucoup, il faut s'en réjouir, mais il doit être projeté, car chacun mérite d'y avoir accès. Les frontières de ces obligations de diffusion peuvent être sujettes à débat, elles doivent aller avec une révision de la classification « Art et Essais », mais le principe nous paraît essentiel pour faire vivre cette grande industrie du cinéma.

Nous espérons donc vivement pouvoir mener prochainement ce beau débat en commission de la culture.

Comme vous l'aurez donc compris, vous avez devant vous un rapporteur résolument optimiste pour le secteur du 7<sup>ème</sup> art, et j'espère ne pas être démenti par 2024 !

Sous le bénéfice de ces observations, je propose de donner un avis favorable à l'adoption de crédits du cinéma pour 2024.

**Mme Alexandra Borchio Fontimp.** – Je remercie le rapporteur Jérémy Bacchi tant pour la qualité de son rapport que pour le vent d'optimisme qu'il fait souffler sur nous ce matin !

On ne peut effectivement que se réjouir de voir la filière cinématographique redresser la tête, voire aller au-delà, après des années placées sous le signe des craintes les plus vives.

Le succès du cinéma français, avec dernièrement les 400 000 entrées du film « Le Consentement » de Vanessa Filho, nous rappelle la capacité du 7<sup>ème</sup> art à traiter de manière forte les problématiques les plus douloureuses. On peut donc se féliciter de voir la France tenir son rang de grande puissance cinématographique, en bonne partie grâce à la constance des soutiens publics et réglementaires.

Notre commission, avec Sonia de La Provôté et Céline Boulay Espéronnier, a consacré en mai dernier un rapport complet à la filière cinématographique et ses conclusions semblent faire une belle unanimité dans la profession. Les rapporteurs ont déposé une proposition de loi ambitieuse que nous souhaitons voir examinée prochainement car elle permettra de conforter notre secteur.

Je tiens à souligner et à saluer l'engagement des collectivités locales. Elles entretiennent avec le cinéma une belle relation de symbiose. Quelle meilleure promotion pour une région qu'un grand film qui, de surcroît, a créé de très nombreux emplois qualifiés ? Les collectivités ont ainsi engagé en 2022 173 millions d'euros dans la filière, notamment dans le cadre des conventions passées avec le CNC. Je salue au passage l'engagement fort des commissions du film que certaines collectivités ont mises en place et qui constituent un point d'entrée unique très apprécié de la filière.

Je voudrais interroger le rapporteur sur les projets retenus dans le cadre du plan d'investissement de 350 millions d'euros, qu'il nous a présenté l'année dernière, notamment la Fabrique de l'image. Où en est le processus de sélection et que peut-on en attendre ?

Le groupe Les Républicains suivra l'avis du rapporteur et donnera un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma en 2024.

**M. Pierre-Antoine Levi.** – Le cinéma a su redresser la tête alors qu'il était confronté à la crise pandémique et au bouleversement des technologies.

L'année 2022 était encore en demi-teinte même si elle marquait une progression par rapport à 2021. Les premiers résultats pour 2023 sont cependant, comme l'a souligné le rapporteur, très prometteurs. Le soutien de l'État s'est avéré décisif et mon groupe souhaite qu'il soit largement conforté notamment avec les crédits d'impôts dédiés au cinéma et *via* le budget du CNC. La Cour des comptes s'interroge cependant sur le nombre de films produits et sur une politique de soutien public qui favoriserait plus la qualité que la quantité. Les soutiens publics, pour pertinents qu'ils soient, doivent donc être interrogés et adaptés. Enfin, je voudrais dire un mot des écoles de formation qui sont un axe central dans le développement d'une grande industrie cinématographique.

Le groupe centriste donnera un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma en 2024.

**Mme Sylvie Robert.** – Je me félicite que les Français aient, dans ce contexte, retrouvé le chemin des salles avec de très nombreux films français de très grande qualité. Il nous faut réaffirmer notre attachement au modèle de financement du cinéma français même s'il est toujours possible de le faire évoluer et ainsi de l'améliorer. J'appelle à une grande vigilance sur la surestimation des taxes affectées qui nuisent à la lisibilité du budget du CNC. Enfin, de grands défis sont devant nous avec les deux questions liées que sont le respect de la propriété intellectuelle, sur lequel le CNC a lancé une mission, et l'intelligence artificielle.

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain donnera un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma en 2024.

**Mme Laure Darcos.** – Je souscris aux propos du rapporteur et de Sylvie Robert notamment sur la question cruciale de l'intelligence artificielle. Je souhaiterais savoir si les crédits d'impôts affectés au cinéma seront maintenus dans les prochaines années.

**M. Pierre Ouzoulias.** – Le cinéma est la preuve que l'exception culturelle, dans sa version française, produit des résultats très concrets et qu'il nous faut la défendre dans un contexte marqué par de nouvelles pratiques. Je souhaiterais d'ailleurs que ce combat ne soit pas uniquement celui de la France, mais devienne un objectif partagé au sein de l'Union européenne.

Le groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky donnera un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma en 2024.

**Mme Sonia de La Provôté.** – Je partage bien entendu les analyses du rapporteur. Je souhaiterais des précisions sur le dispositif « Fabrique de l'image » et en particulier sur les progrès réalisés en matière de formation. J'aimerais également entendre le rapporteur sur le sujet toujours en cours de la grève des acteurs aux États-Unis.

**M. Jérémy Bacchi, rapporteur pour avis.** – Je partage l’optimisme d’Alexandra Borchio Fontimp sur le cinéma. « Le Consentement » est, comme elle l’indique, l’illustration d’un succès qui dépasse les attentes grâce à sa capacité à traiter de problématiques qui touchent le public. En ce qui concerne la « Fabrique de l’image », 68 projets ont été retenus dans le cadre du plan France 2030. Ils regroupent 11 studios de tournage, notamment en Île-de-France, dans le Nord et dans l’arc méditerranéen, 23 studios numériques et 34 organismes de formation qui devraient permettre de répondre aux besoins techniques des professionnels.

En réponse à Pierre-Antoine Levi, le rapport de la Cour des comptes, comme celui de notre commission, mentionne bien le sujet de la surproduction. Cependant il nous faut prendre conscience que l’industrie du cinéma est une industrie de l’offre et que nul ne peut prévoir à l’avance le succès ou l’échec d’une œuvre. Notre système est cependant particulièrement vertueux, car il repose sur le financement des œuvres les plus difficiles par les succès.

En réponse à Sylvie Robert, la question de l’évolution des taxes est un sujet délicat et existentiel pour le cinéma. Si elles s’avèrent trop basses, il faudra envisager une diminution des aides ou bien, ce que je souhaite personnellement, générer de nouvelles ressources. La question se pose cependant plutôt à l’horizon 2026.

Sur le sujet de la propriété intellectuelle et de l’intelligence artificielle, il faut bien sûr essayer d’anticiper au maximum. Je suis persuadé que si le sujet de l’intelligence artificielle est bien encadré et appréhendé, il pourra s’avérer positif pour la filière. Par ailleurs, l’article 6 de notre proposition de loi prévoit un conditionnement de l’attribution des aides financières du CNC au respect des rémunérations minimales des auteurs, ce qui semble d’ailleurs susciter un large consensus.

Sur les crédits d’impôt, ils ont bien été prorogés ; ils constituent selon moi une source d’attractivité très importante et devraient plutôt s’apparenter à des investissements publics tant les gains qu’ils permettent de dégager sont supérieurs à leur coût.

En réponse à Pierre Ouzoulias, je suis fermement attaché à notre exception culturelle et très favorable à son portage à l’échelle européenne. Notre modèle est regardé avec envie dans le monde entier.

Enfin, la grève aux États-Unis constitue un point de vigilance, car elle entrainera un décalage dans la sortie des films américains, qui aura un impact sur les entrées en salle et sur la fréquentation de l’ensemble des films. J’espère donc qu’une solution sera trouvée le plus rapidement possible.

*La commission émet un avis favorable à l’adoption des crédits consacrés au cinéma au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2024.*





## LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

Mercredi 11 octobre 2023

*Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : MM. Olivier HENRARD, directeur général, et Vincent VILLETTE, directeur financier et juridique.*

Mardi 24 octobre 2023

*Fédération nationale des cinémas français (FNCF) : M. Richard PATRY, président.*



## ANNEXE

### Audition de Mme Rima Abdul Malak, ministre de la culture

MARDI 24 OCTOBRE 2023

---

**M. Max Brisson, président.** – Mes chers collègues, je vous prie tout d’abord de bien vouloir excuser notre président Laurent Lafon, retenu à l’extérieur du Sénat.

Nous avons le plaisir d’accueillir aujourd’hui Mme Rima Abdul Malak, ministre de la culture, pour la traditionnelle audition budgétaire d’automne.

Nous nous réjouissons de vous retrouver, madame la ministre, pour évoquer ce « budget de transformation et d’inspiration » – ainsi que vous l’avez présenté devant la presse – et débattre avec vous de l’actualité culturelle.

Nous aimons profiter de ce rendez-vous pour vous rappeler que vous nous trouverez toujours à vos côtés, dans ces temps troublés, pour faire progresser les sujets nous tenant à cœur. Vous pouvez aussi compter sur nous pour vous alerter sur certaines problématiques, par le biais, en particulier, de nos nombreux travaux de contrôle.

Revenons-en aux multiples défis qu’il vous appartient de relever dans les mois à venir.

Dans le domaine de la culture, nous nous félicitons que vous ayez choisi de faire du soutien aux artistes et à l’emploi un axe fort de votre politique pour 2024, dans un contexte marqué par les difficultés de recrutement observées dans l’ensemble du secteur culturel depuis la pandémie.

En matière de patrimoine, nous nous réjouissons que vous fassiez de la transition écologique une priorité absolue.

En juin dernier, nous avons adopté le rapport de Sabine Drexler préconisant plusieurs mesures permettant de concilier les impératifs de rénovation énergétique et ceux de protection du patrimoine. Comment avez-vous reçu ce rapport ? Dans quelle mesure vous êtes-vous emparée de certaines de ses recommandations ?

S’agissant du patrimoine religieux, nous nous réjouissons évidemment des annonces du Président de la République : elles se situent dans le droit fil des conclusions du rapport établi par nos collègues Pierre Ouzoulias et Anne Ventalon ! Mais, vous vous en doutez, nous aimerions en

savoir plus sur la manière dont les choses vont s'organiser, que ce soit pour la campagne de protection qui devrait être lancée ou pour une meilleure compréhension des mécanismes de fonctionnement de la collecte nationale et la pérennité de cette opération.

En matière de musées, après une année marquée par l'adoption du cadre législatif pour la restitution des biens spoliés et l'examen de la proposition de loi pour la restitution des restes humains dont nous sommes à l'initiative, derrière Catherine Morin-Desailly, nous constatons que vous prêtez une attention particulière aux questions de provenance. Néanmoins, comment expliquer la stagnation, cette année encore, des crédits destinés à l'enrichissement de nos collections ?

J'en viens maintenant aux industries culturelles, fortement marquées par la pandémie.

Le cinéma, tout d'abord, que l'on donnait pour mort, a retrouvé des couleurs, comme l'avait d'ailleurs prédit l'année dernière notre rapporteur Jérémie Bacchi. Avec Sonia de La Provôté et Céline Boulay-Espéronnier, il a conduit une ambitieuse mission d'information sur le secteur. Leurs conclusions ont été adoptées à l'unanimité en mai dernier et nos collègues ont souhaité poursuivre ce travail en déposant, le 27 septembre dernier, une proposition de loi que nous entendons bien inscrire à l'ordre du jour des travaux du Sénat.

Si le cinéma a repris des couleurs, tel n'est pas, hélas, le cas de la presse, avec un modèle économique fragile et des incertitudes sur sa place dans un monde où les fausses informations circulent plus vite que les vraies nouvelles et où l'opinion surpasse la raison.

Le Gouvernement a lancé début octobre les États généraux de l'information, lointains héritiers des États généraux de la presse écrite de 2008, dont nous suivrons les développements avec attention. En l'absence de Michel Laugier, notre collègue Pierre-Antoine Levi vous interrogera sur les problématiques du secteur.

Enfin, les industries culturelles, vaste ensemble où sont regroupés à la fois la Bibliothèque nationale de France (BNF), le jeu vidéo, la musique et l'édition, bénéficient d'un effort important de la part des pouvoirs publics, avec des crédits en hausse de 7,6 % en 2024.

Reste cependant à traiter la question du financement du Centre national de la musique (CNM). En dépit des avancées et des espoirs suscités par les propos du Président de la République le 21 juin dernier, le montant du budget du centre pour 2024 demeure en suspens. On peut déplorer que cette question, identifiée depuis plusieurs années, ne soit toujours pas réglée. En l'absence de notre rapporteur Mikaele Kulimoetoke, c'est notre collègue Martin Lévrier qui vous interrogera sur le sujet.

J'en viens enfin à l'audiovisuel public, dont le budget représente 4 milliards d'euros. Je n'évoquerai pas ici la question de la gouvernance, sujet qui, vous le savez, nous tient particulièrement à cœur. Je m'en tiendrai à celles du mode de financement et de la redéfinition des missions et moyens. Sur tous ces sujets, les solutions provisoires semblent prolongées... Nous avons un peu l'impression de faire du surplace !

Le financement par une fraction de la TVA est reconduit par l'article 31 du projet de loi de finances (PLF). Le Gouvernement a-t-il arrêté un mode de financement pérenne pour la suite ? Une révision de la loi organique relative aux lois de finances est-elle envisagée ? Ces questions vous seront certainement posées par notre rapporteur Cédric Vial.

Nous sommes par ailleurs dans l'attente des nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM) pour faire suite aux avenants. Le projet de loi de finances comporte, en la matière, une nouveauté : il prévoit de possibles remboursements, dans l'hypothèse où les sociétés ne rempliraient pas leurs objectifs. Une enveloppe additionnelle de 200 millions d'euros sur trois ans est ainsi conditionnée à la mise en œuvre des projets de modernisation et de transformation des sociétés. Ce choix inédit interpelle, et vous aurez sans doute à cœur de nous préciser l'objectif de cette disposition.

Madame la ministre, je vous laisse maintenant la parole. Chacun de nos rapporteurs vous interrogera ensuite sur les sujets relevant de sa compétence, puis chaque commissaire pourra bien évidemment vous poser ses questions à l'occasion de cette audition, diffusée en direct sur le site internet du Sénat.

**Mme Rima Abdul Malak, ministre de la culture.** – Merci pour cette introduction tonique, monsieur le président ; la joie dans votre voix fait du bien dans la période actuelle.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les sénateurs et sénatrices élus ou réélus. Nous avons très bien travaillé ensemble au cours des derniers mois, je me réjouis de retrouver votre commission et je ne doute pas que nous maintiendrons, dans les mois à venir, la même fluidité dans nos échanges.

Je vous avais présenté pour 2023 un budget en forte hausse : + 7 %. Le budget pour 2024 est tout aussi ambitieux : avec une nouvelle hausse de 6 %, les crédits budgétaires atteignent environ 4,4 milliards d'euros. S'ajoutent à ce montant une somme avoisinant 4 milliards d'euros pour l'audiovisuel public, 804 millions d'euros de taxes et ressources affectées pour le financement du cinéma, de la musique et du théâtre privé, environ 25 millions d'euros du loto du patrimoine, pérennisé pour cinq années supplémentaires, et 1,7 milliard d'euros de mesures fiscales pour la culture, soit un total de 11 milliards d'euros.

Au titre des crédits budgétaires dédiés à la culture au sein des autres ministères, on pourrait ajouter encore 5,3 milliards d'euros, pour atteindre

16 milliards d'euros... et c'est sans compter les crédits du plan d'investissement France 2030.

Notre politique se déploie, et je tiens à saluer leur engagement, grâce au travail de plus de 29 000 agents en administration centrale, en administration déconcentrée, dans les services à compétence nationale et chez nos opérateurs. Le ministère forme 37 000 étudiants dans près de 100 établissements d'enseignement supérieur culturel.

J'ai effectivement qualifié ce budget de « budget de transformation et d'inspiration », car, au-delà de la lutte contre l'inflation, l'objectif est d'accompagner des mutations en profondeur des secteurs de la culture, notamment travailler à la transition écologique, accélérer le chantier « Mieux produire, mieux diffuser », embrasser les nouvelles technologies, renouveler les publics, anticiper la relève des métiers et redynamiser les territoires. En outre, l'année 2024, année olympique, est exceptionnelle à plus d'un titre. Elle verra en particulier l'aboutissement de plusieurs projets importants, tels ceux de la Cité internationale de la langue française, du Grand Palais, qui rouvrira après un immense chantier, et de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ces grands projets ne doivent pas éclipser tout le travail de dentelle que nous réalisons au quotidien au cœur des territoires pour tisser des liens nouveaux entre artistes et habitants.

Le premier domaine que j'aborderai est celui de l'audiovisuel public, pour lequel je m'étais engagée à donner une visibilité à cinq ans, et non trois.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le président, la nouveauté tient dans le fait que nous cumulons une dotation de base pour les entreprises et une enveloppe complémentaire dédiée aux projets de transformation et aux coopérations renforcées, autour de quelques priorités : l'information, la proximité, la place de la culture et de la création, la jeunesse, l'éducation aux médias et un renforcement du déploiement de la stratégie numérique.

Le budget tient donc compte, non seulement de l'inflation et des effets fiscaux dus au changement du mode de financement, mais aussi de nouvelles mesures représentant près de 70 millions d'euros dès l'exercice 2024. Ces enveloppes sont par ailleurs définies sur trois années, avec ce système de conditionnement à la réalisation effective des coopérations et la mise en œuvre des priorités définies. Cela nous permet de fixer un cap ambitieux de transformation de l'audiovisuel public à l'échéance de 2028.

Je voudrais également insister sur l'enjeu de la transition écologique, ayant mis l'accent, pour le budget 2024, sur les travaux et le soutien à l'innovation en la matière. Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, nous déploierons 25 millions d'euros au titre du programme Alternatives vertes. Par ailleurs, nous avons obtenu 40 millions d'euros sur le fonds vert interministériel pour des travaux d'amélioration de la

performance énergétique de certains bâtiments appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales.

En dehors de l'audiovisuel, ce budget compte 241 millions d'euros de crédits en plus, destinés au renforcement des moyens des structures de la création et à l'accompagnement de leur mutation, au soutien des artistes, à la relève des métiers, aux écoles d'enseignement supérieur, au patrimoine, à la lecture et à l'accès à la culture. Nous renforçons également le soutien au pluralisme de la presse et des radios. Enfin, le ministère se voit accorder des budgets supplémentaires pour ses moyens immobiliers et informatiques.

Par ailleurs, nous avons obtenu 125 nouveaux équivalents temps plein (ETP) pour accompagner un projet comme celui de Villers-Cotterêts, mais aussi nos écoles, le Centre national de la musique ou encore la sécurisation de la chaîne d'acquisition et de recherche de provenance de nos musées, etc. Nous disposons donc de moyens humains renforcés.

S'agissant des écoles de l'enseignement supérieur, elles bénéficieront cette année d'investissements structurants. Nous poursuivrons les travaux de rénovation, par exemple à l'école nationale supérieure d'architecture de Montpellier, mais aurons aussi des moyens supplémentaires à consacrer aux dotations d'investissement courant. Nous apporterons un soutien très renforcé aux écoles nationales supérieures d'architecture, dont les moyens seront rehaussés de 4,8 millions d'euros. Enfin, après un effort supérieur à 2 millions d'euros en 2023, nous allons accroître notre soutien aux écoles supérieures d'art territoriales en matière d'investissement, avec une hausse de 3 millions d'euros.

Je tiens en outre à insister sur l'attention que nous portons à la question du patrimoine, avec, encore une fois, une intensification du programme d'investissements. Ainsi, la progression sera de 55 millions d'euros pour les crédits destinés aux restaurations de sites patrimoniaux majeurs sur le territoire, avec la poursuite de la reconversion de l'abbaye-prison de Clairvaux, le projet du château de Gaillon, le plan concernant les cathédrales, etc. Nous renforçons aussi les moyens consacrés aux restaurations de patrimoine local, *via*, notamment, le Fonds incitatif et partenarial pour le patrimoine, qui, pour près de 80 % des chantiers soutenus, intervient dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Le Président de la République a par ailleurs annoncé de nouveaux efforts en faveur du patrimoine religieux des communes de moins de 10 000 habitants - 20 000 habitants en outre-mer. Une collecte va être lancée avec la Fondation du patrimoine, pour laquelle une déduction fiscale équivalente à celle qui a prévalu pour la cathédrale Notre-Dame de Paris sera accordée. Nous engageons également une campagne de protection en vue, notamment, d'un éventuel classement de certains édifices culturels des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Bien que ne pouvant détailler l'ensemble de mes priorités, je ne peux pas terminer mon propos sans évoquer la lecture – une de mes obsessions. Nous continuons à renforcer notre stratégie en matière de lecture dans les territoires, avec une hausse des crédits de près de 5 millions d'euros en 2024. Il s'agit d'amplifier l'ensemble de nos actions – dispositif Premières pages, le Quart d'heure de lecture, action du Centre national du livre, Goncourt des détenus, etc. – afin que l'on puisse lire partout où c'est possible. Par ailleurs, nous continuons de soutenir nos grands opérateurs dans le domaine de la lecture, à savoir les bibliothèques nationales, la Bibliothèque publique d'information (BPI) et la BNF, d'autant que les récentes violences urbaines ont ciblé une cinquantaine de bibliothèques. Il s'agira donc, pour nous, d'accompagner les reconstructions, mais aussi de travailler à l'extension des horaires d'ouverture ou l'animation de ces lieux.

La culture est traversée de secousses. Elle connaît la crise de l'énergie, le dérèglement climatique, les désordres géopolitiques, les menaces sur la liberté de création, le désengagement de certaines collectivités, les violences urbaines, les bouleversements induits par l'intelligence artificielle et, bien sûr, les risques terroristes qui nous mobilisent tous aujourd'hui. Mais, j'en reste persuadée, c'est elle qui nous rassemble, qui nous offre des émotions uniques et des imaginaires communs, qui nous aide à élargir la vie et à affirmer, encore et encore, notre attachement aux valeurs de la République.

Je termine, comme à mon habitude, avec un poème. Il s'agit, ici, d'un texte écrit par Abdellatif Laâbi, poète marocain, après les attentats de 2015.

« J'atteste qu'il n'y a d'Être humain  
« que Celui dont le cœur tremble d'amour  
« pour tous ses frères en humanité  
« Celui qui désire ardemment  
« plus pour eux que pour lui-même  
« liberté, paix, dignité  
« Celui qui considère que la vie  
« est encore plus sacrée  
« que ses croyances et ses divinités  
« J'atteste qu'il n'y a d'être humain  
« que Celui qui combat sans relâche  
« la Haine en lui et autour de lui  
« Celui qui, dès qu'il ouvre les yeux le matin,  
« se pose la question : que vais-je faire aujourd'hui  
« pour ne pas perdre ma qualité et ma fierté



« d'être homme ? »

Sans culture, pas d'humanité, pas de civilisation !

**Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis des crédits des patrimoines.** – Merci pour votre présentation très complète et ce très beau poème.

Je souhaite vous interroger sur les suites données au rapport d'information sur le patrimoine et la transition écologique que j'ai remis en juin dernier. Je me félicite que certaines de mes propositions, notamment concernant la formation des diagnostiqueurs aux spécificités du bâti ancien, aient été reprises. Mais je suis très déçue par le fait que rien n'a été fait, pour l'instant, pour permettre l'adaptation du diagnostic de performance énergétique (DPE), pourtant très attendue par les associations de préservation du patrimoine.

Mon rapport aborde également la question du soutien financier et fiscal. Il faudrait pouvoir réorienter ou conditionner les aides pour mieux accompagner les rénovations respectueuses du bâti ancien, lesquelles font souvent appel à des savoir-faire et techniques particulières plus coûteuses.

Seriez-vous par ailleurs favorable, comme je l'ai proposé, à une réforme des dispositifs Denormandie et Malraux, mais aussi à l'extension du label de la Fondation du patrimoine aux travaux de rénovation énergétique à l'intérieur des bâtis dans le cas où des travaux extérieurs porteraient atteinte aux caractéristiques architecturales ou patrimoniales ?

Que comptez-vous faire pour mieux accompagner les collectivités territoriales dans l'identification de leur bâti ancien ? Les crédits inscrits pour la réalisation d'études ne devraient-ils pas être abondés en ce sens ?

Enfin, la revalorisation accordée à l'archéologie préventive dans le projet de loi de finances de l'an dernier était bienvenue. Mais le compte n'y est toujours pas ! La compensation des frais engagés par les services d'archéologie préventive des collectivités territoriales n'est pas assurée malgré la revalorisation de la valeur par mètre carré intervenue en 2022, alors même que le produit de la taxe d'archéologie préventive, perçue depuis 2016 au profit du budget général de l'État, est en forte croissance et permet à l'État de réaliser un excédent. Que comptez-vous faire pour rééquilibrer ces financements ?

**Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis des crédits relatifs à la création, à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture.** – Nous ne pouvons que nous inquiéter de la situation financière critique de nombreuses écoles d'art territoriales, en dépit d'une nouvelle hausse budgétaire dans ce domaine. Le rapport de Pierre Oudart a été officiellement remis voilà quinze jours. À quoi l'État est-il prêt à s'engager pour l'avenir de ces écoles ?

Par ailleurs, la présence des services publics culturels dans les territoires les plus sensibles m'apparaît comme un enjeu primordial. Au-delà

des appels à projets que vous avez lancés dans le cadre de l'Été culturel, que compte faire l'État pour développer ces services publics et accompagner les projets des acteurs associatifs et culturels œuvrant en ce sens ? Quels projets, par exemple, sont soutenus par le Fonds d'innovation territoriale récemment créé ? Comment celui-ci s'articule-t-il avec les politiques territoriales déjà engagées ?

Sur cette même thématique, nos collègues de la commission des finances ont relevé une utilisation moins intensive du pass Culture par les jeunes ruraux, en particulier les jeunes âgés de 15 à 17 ans du fait de problèmes spécifiques de mobilité. Quelles consignes ont été données face à ce constat ?

Enfin, je souligne l'amélioration que constitue le volet collectif du pass Culture. Il faudra néanmoins veiller à la question de l'égalité d'accès entre les différents établissements et à l'articulation faite avec ce qui existait précédemment dans le champ de l'éducation artistique et culturelle. Cette nouvelle offre doit être lisible, à la fois pour les acteurs culturels, le corps enseignant et les collectivités territoriales. Quelles garanties peuvent être apportées dans ce domaine ?

**M. Cédric Vial, rapporteur pour avis des crédits de l'audiovisuel public.** – Je vous remercie également, madame la ministre, pour le choix du poème, qui résonne avec les discussions que nous aurons, notamment demain en commission, sur l'écriture dite inclusive...

J'ai trois questions à vous soumettre concernant le financement de l'audiovisuel public.

Premièrement, alors qu'il a fallu procéder par avenant l'an dernier, nous attendons les nouveaux contrats d'objectifs et de moyens. Dans le cadre du projet de loi de finances, vous vous projetez sur les cinq prochaines années, mais nous n'avons toujours rien vu de ces contrats. Nous allons donc adopter des moyens sans objectifs ni convention. Pouvez-vous nous donner plus d'éléments sur le sujet ?

Deuxièmement, où en êtes-vous dans la réflexion sur le financement de l'audiovisuel public, suite à la suppression de la redevance ? La compensation provisoire par le biais d'une fraction de la TVA ne peut être pérennisée sans passer par le législateur. Quand pensez-vous pouvoir présenter une solution devant le Parlement ?

Troisièmement, vous attendiez des économies du rapprochement entre France Bleu et France 3. Qu'en est-il ? Enfin, vous souhaitez renforcer la chaîne de télévision France Info. Comment envisagez-vous le développement concomitant des deux chaînes d'information France info et France 24 dans un environnement très concurrentiel ?

**M. Jérémy Bacchi, rapporteur pour avis des crédits du cinéma.** – À mon tour, madame la ministre, de vous remercier pour votre présentation liminaire et le poème, fort à propos, que vous nous avez lu.

Avec Sonia de La Provôté et Céline Boulay-Espéronnier, nous avons rendu public un rapport d'information sur le cinéma au printemps dernier, suivi par le dépôt d'une proposition de loi appelant à l'instauration d'une nouvelle obligation pour les distributeurs en matière d'engagements de diffusion. Quel devrait être le champ de cette obligation ? Êtes-vous prête à faire évoluer la classification Art et Essai ?

À l'initiative de notre collègue Catherine Conconne, le Sénat a adopté une proposition de loi visant à assurer la pérennité des établissements cinématographiques et l'accès au cinéma dans les outre-mer. Ce texte n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale. Pouvez-vous nous donner des éléments de calendrier ?

Enfin, pouvez-vous faire un point sur les négociations autour de la chronologie des médias ?

**M. Pierre-Antoine Levi.** – Je m'exprime ici au nom de Michel Laugier, notre rapporteur, que je vous prie de bien vouloir excuser. Le soutien à une presse garante de la qualité du débat démocratique constitue un axe fort des travaux de notre commission. Mais les sujets d'inquiétude sont nombreux dans un monde où l'opinion surpasse la raison. Il est donc primordial que notre assemblée se tienne aux côtés d'une presse dont le modèle économique est aujourd'hui bien fragile.

Les aides à la presse sont régulièrement critiquées pour leur opacité et leur complexité. Elles sont concentrées sur la presse papier. Comptez-vous lancer un chantier de réforme ?

Qu'attendez-vous des États généraux de l'information, lancés au début du mois d'octobre ? Quels problèmes avez-vous déjà identifiés ?

En théorie, l'année 2024 sera la dernière année du soutien exceptionnel apporté par l'État à France Messagerie, soutien ponctionné, rappelons-le, sur les crédits destinés à la modernisation de la presse. Comment voyez-vous l'année 2025 ? Ne serait-il pas temps de « renverser la table » pour parvenir à une solution à une seule messagerie, ou bien spécialisant France Messagerie à la seule presse quotidienne régionale ?

**M. Martin Lévrier.** – Je m'exprime ici au nom de Mikaele Kulimoetoke, notre rapporteur, que je vous prie de bien vouloir excuser. Merci, madame la ministre, pour vos propos liminaires et pour le poème que vous avez choisi.

À la suite du rapport de Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de la filière musicale en France, l'idée d'une taxe sur le *streaming* pour le financement du CNM s'est imposée dans le débat public.

Où en sont vos réflexions sur ce sujet ? Un arbitrage a-t-il été rendu sur cette question ?

Les relations entre les auteurs et les éditeurs sont marquées depuis plusieurs années par une grande méfiance. Les négociations ne semblent pas aboutir. Où en êtes-vous ? Des dispositions de nature législative pourraient-elles s'avérer nécessaires ?

Pourriez-vous faire un point sur les résultats concrets du « plan Bibliothèques », les moyens mis en œuvre et les perspectives pour les années à venir ?

Pourriez-vous dresser un bilan des mesures spécifiques mises en œuvre pour soutenir les artistes et les professionnels de la culture pendant la crise sanitaire ?

Les musées et les institutions culturelles ont été confrontés à des défis importants en matière de conservation et de numérisation du patrimoine culturel. Quels investissements ont-ils été réalisés dans ces domaines et quels sont les projets en cours pour préserver et promouvoir notre patrimoine culturel ?

Enfin, comment le ministère encourage-t-il la création artistique innovante et comment favorise-t-il l'émergence de nouveaux talents, en particulier dans le contexte de la révolution numérique ?

**Mme Rima Abdul Malak, ministre.** – Madame Drexler, nous rejoignons la grande majorité des constats et des propositions de votre rapport sur le patrimoine et la transition écologique. Ces deux ambitions, transition énergétique et conservation du patrimoine bâti, peuvent être conciliées. Nous avons les ressources, les atouts, et les métiers pour le faire. Ce travail nécessite une grande concertation au niveau local, à l'image de celle qui avait été menée pour le développement de l'énergie photovoltaïque, en lien avec le ministère de la transition écologique, et qui avait abouti à la rédaction d'une circulaire commune et à la définition d'un cadre précis. Le même type de travail a été engagé pour l'élaboration d'un guide à destination des diagnostiqueurs. Une actualisation des textes réglementaires – référentiel de compétences, cycle de formation, etc. – est également en cours. Nous y travaillons avec le ministère de la transition écologique.

Nous soutenons votre initiative pour élargir l'attribution du label de la Fondation du patrimoine aux travaux intérieurs, ce qui ouvrirait la voie à des déductions fiscales ou au versement de subventions pour des travaux de rénovation thermique du bâti ancien. Les évolutions fiscales que vous mentionnez sont également importantes. La liste des travaux éligibles aux aides à la rénovation énergétique pourrait en outre évoluer, pour prendre en compte les travaux respectueux du patrimoine. Nous explorons cette piste, en lien avec Bercy. Soyez assurés de notre détermination sur ces questions, y compris au niveau européen.

Un effort particulier avait bien été fait l'an dernier en direction de l'archéologie préventive. Une soixantaine de collectivités sont habilitées par le ministère de la culture et le ministère de l'enseignement supérieur pour réaliser des diagnostics archéologiques. Pour le budget 2024, nous avons accordé la priorité au financement urgent de revalorisations salariales au sein de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Nous restons néanmoins ouverts sur cette question. Nous devons parvenir à objectiver davantage les besoins pour mieux les défendre dans les prochaines discussions budgétaires. Si vous pouvez nous y aider, ce sera très utile.

Une mission de l'inspection générale des affaires culturelles (Igap) et de l'inspection générale des finances (IGF) est en cours concernant les dispositifs Malraux et Denormandie, dont la conclusion est attendue pour la fin de l'année.

Les écoles territoriales d'art constituent un chantier prioritaire. Toutefois, n'oublions pas que ces écoles ont été créées par les collectivités et ont fonctionné longtemps en régie municipale avant de devenir des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) en 2011 ou 2012. Nous nous efforçons d'accompagner celles d'entre elles qui sont le plus en difficulté. Nous discutons des principales conclusions du rapport Oudart avec les directeurs et présidents de ces établissements. Nous continuerons à nous montrer attentifs, au cas par cas. Aucune mesure générale n'est prévue, chaque école ayant son histoire particulière, ses spécificités, et sa relation avec les collectivités. L'effort supplémentaire que nous avons engagé en 2023 a été maintenu pour 2024. Des aides à l'investissement peuvent aussi intervenir, afin de réduire les coûts de fonctionnement. Nous restons donc mobilisés sur le sujet.

Le bilan du fonds d'innovation territoriale, lancé en 2023, sera établi en début d'année prochaine. Pour qu'un projet soit financé, il doit être porté par au moins une collectivité locale. Les projets soutenus sont choisis avec les élus locaux, et non sur la seule décision des directions régionales des affaires culturelles (Drac). La priorité est accordée aux zones rurales isolées et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les projets soutenus doivent être innovants, l'idée étant de toucher des publics que l'on ne parvient pas à atteindre d'habitude.

La question de l'utilisation du pass Culture en zone rurale est effectivement importante. Plusieurs expérimentations sont en cours, notamment dans la région Grand Est, pour améliorer les parcours des jeunes, particulièrement sur le plan des transports. Des consignes ont été données à la société pass Culture pour travailler davantage en ce sens.

L'objectif de la part collective du pass Culture, de 25 euros par élève et par an, est d'amplifier l'éducation artistique au collège et au lycée. Si, en raison de son déploiement, des collectivités décident de retirer des budgets prévus initialement dans ce domaine, ou si cela vient pénaliser des actions existantes, il y

a lieu de s'inquiéter. Je veux bien que vous nous communiquiez des exemples, pour que nous puissions y travailler au cas par cas.

Les problèmes techniques qui ont pu se présenter pour l'articulation entre l'application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (Adage) du ministère de l'éducation nationale, et le pass Culture, sont désormais résolus. Un regard de l'éducation nationale reste toutefois nécessaire sur les projets proposés, et les artistes amenés à intervenir en milieu scolaire. Cependant, si des compagnies habituées à intervenir dans certains établissements s'en trouvent subitement rejetées, cela pose problème. J'étudierai ce point plus précisément.

À la faveur du prolongement d'un an des contrats d'objectifs et de moyens de l'audiovisuel public, nous avons pu redéfinir les objectifs, les principales missions de service public et les priorités de ce dernier. Parmi celles-ci, nous avons identifié celles qui nécessitaient une plus grande coopération entre les entreprises de l'audiovisuel public, à commencer par la fiabilité de l'information et l'investissement dans la lutte contre les fausses informations. En matière de stratégie digitale, nous avons constaté qu'il existait dans d'autres pays européens plusieurs plateformes numériques pour l'audio et la vidéo, ce qui n'empêche pas l'interopérabilité. Plusieurs sujets ont donc été étudiés.

Nous proposons une trajectoire pour cinq ans. Il revient évidemment au Parlement d'adopter le budget et de valider ces conventions. Ces discussions auront lieu. Le calendrier des contrats d'objectifs et de moyens sera précisé prochainement.

Je suis favorable par ailleurs à la pérennisation, au-delà des années 2024 et 2025, du fléchage d'une fraction de la TVA vers l'audiovisuel public, ce qui impliquera une modification ciblée de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf). Il n'y a pas encore d'arbitrage interministériel sur le sujet. Les discussions se poursuivent.

Concernant la réforme de la gouvernance, il m'était apparu qu'il était possible de parvenir plus rapidement aux objectifs souhaités, sans passer par la création d'une holding. Grâce au fléchage d'une enveloppe complémentaire dédiée aux chantiers prioritaires, aux transformations et aux coopérations, nous disposons de trois ans, à partir de 2024, pour accélérer les réformes. J'espère que cette nouvelle méthode portera ses fruits.

Les coopérations entre France 3 et France Bleu ne généreront pas d'économies dans l'immédiat. Leur but premier est de regrouper les forces du réseau de proximité de l'audiovisuel public pour porter un programme ambitieux autour de la vie locale, pour faire vivre une information locale forte et diversifiée et pour renforcer la connaissance de la vie culturelle et des services locaux. Différents rapprochements sont nécessaires pour parvenir à ce résultat, sur lesquels les présidentes de Radio France et de France Télévisions ont eu l'occasion de s'exprimer. Nous leur faisons

confiance pour avancer sur cette question, des budgets complémentaires étant réservés à ce chantier.

La question des coopérations entre France Info et France 24 est plus complexe, car ces deux chaînes ne s'adressent pas aux mêmes publics. Des complémentarités existent néanmoins, et des coopérations ont déjà lieu ; nous verrons sur quels segments il sera possible de les renforcer. Pour l'instant, notre objectif est de consolider l'information en général, et France Info en particulier, et d'œuvrer au rapprochement entre France 3 et France Bleu.

Le rapport de Bruno Lasserre sur le cinéma ouvre des perspectives utiles pour clarifier les engagements de programmation ainsi que le classement Art et Essai, ou encore assouplir les politiques tarifaires. Toutes ces dispositions nécessitent une transposition législative. La proposition de loi mentionnée par M. Bacchi est donc bienvenue, et nous la soutiendrons.

La chronologie des médias reste un sujet de débat complexe. Des avancées ont eu lieu sur la question de l'étanchéité des fenêtres. Les discussions se poursuivent.

Les États généraux de l'information viennent de s'ouvrir, sous l'égide d'un comité de pilotage indépendant, que vous pourrez rencontrer autant que vous le souhaiterez. Plusieurs groupes de travail ont été formés, autour de sujets très vastes. J'attends de cet événement qu'il suscite, au-delà des experts, une mobilisation des citoyens et des jeunes pour créer un débat autour du droit à l'information et de la fiabilité de l'information. Il ne sera donc pas seulement question du modèle économique et de l'avenir de la presse. En effet, l'accès à l'information, dans notre société, passe aussi par le numérique ou par des relais de décryptage comme *HugoDécrypte*. Nous devons prendre en compte toutes ces modalités. Nous avons aussi tout un chantier d'éducation aux médias à renforcer pour lutter contre la désinformation. J'attends également des propositions à ce sujet. Certaines pourront mener à des évolutions législatives, concernant la lutte contre les ingérences étrangères, par exemple, ou les aides à la presse.

Je m'étais engagée à ouvrir ce dernier chantier. L'enjeu est de garantir le pluralisme de la presse. On ne peut néanmoins être ignorer la presse en ligne. Cela fera partie des travaux à mener.

L'aide de 9 millions d'euros versée à France Messagerie est en réalité une aide destinée aux éditeurs de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale (IPG) visant à alléger le coût des barèmes tarifés par la messagerie des quotidiens. Elle fait partie de l'aide à la distribution globale de 27 millions d'euros qui leur est versée. Sans cette aide, les éditeurs feraient face à des barèmes dont ils ne pourraient s'acquitter, sauf en augmentant fortement le prix de leurs titres. Ponctionnée à l'origine sur le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), cette aide a été reconduite par les lois de finances successives. Pour

autant, il n'en a pas résulté un manque de financement de la modernisation, grâce à l'intervention des crédits du plan de relance entre 2020 et 2022.

Une mission a été confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et à l'Inspection générale des finances (IGF) pour réfléchir, au-delà de la situation économique de France Messagerie, à l'avenir de la distribution de la presse au numéro en France : financement, aide à la distribution, péréquation, gouvernance, etc. Ce chantier est considérable. Nous attendons leurs recommandations avant de nous prononcer.

J'en viens au CNM. La concertation que j'ai lancée avec tous les segments de la filière, à la demande du Président de la République à la suite de ses annonces fortes du 21 juin, a pris trois mois. À l'issue de ces échanges, trois hypothèses se sont dégagées. La première consisterait à instaurer une contribution obligatoire des plateformes de *streaming*, gratuites comme payantes, établie sur la base d'un taux modulé et de seuils variables - de 0,5 % à 1,75 % - selon leurs chiffres d'affaires réalisés en France. Cette contribution obligatoire permettrait de générer, la première année, entre 18 et 20 millions d'euros pour financer le Centre national de la musique, et une somme plus importante les années suivantes. Dans la deuxième hypothèse, nous étendrions la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) pour en faire bénéficier le CNM. Cependant, cela reviendrait à taxer la publicité, alors que certaines plateformes comme Amazon et Apple ne fonctionnent pas avec un modèle publicitaire. À ce stade, cette proposition a peu convaincu nos interlocuteurs. Enfin, la troisième hypothèse serait celle d'une contribution volontaire des plateformes. Certaines ont d'ailleurs proposé d'elles-mêmes d'abonder le budget du CNM, soit oralement, soit par écrit. Nous nous donnons du temps pour poursuivre cette négociation. Nous pourrions également étudier les amendements qui seront présentés au cours de l'examen du PLF pour voir si la solution de la contribution obligatoire n'est pas la meilleure.

Le bilan de l'extension des horaires des bibliothèques est encourageant. Ce changement doit néanmoins être conforté, *a fortiori* au vu des difficultés que rencontrent certaines collectivités. Cette extension s'élève à 8 h 30 en moyenne, dans plus de 500 collectivités. Toutefois, le risque de recul est réel, du fait de l'importance des factures dont les petites communes ont à s'acquitter. La vigilance est de mise sur ce point. À titre d'exemple, la médiathèque de Rillieux-la-Pape est passée de 25 heures à 38 heures d'ouverture. Une telle extension est déterminante, notamment pour toucher les jeunes, d'autant que les bibliothèques sont de véritables lieux de vie, qui comportent des espaces de jeux vidéo, de musique, et proposent de nombreuses activités et animations. Notre rôle est de les soutenir.

L'encouragement de la création artistique passe par notre soutien aux écoles et à l'enseignement supérieur, et à la nouvelle génération d'artistes, d'architectes et de musiciens qui dessineront le monde de demain. Par ailleurs, le programme Mondes nouveaux, d'une manière inédite, s'est



appuyé sur les désirs des artistes et leurs propositions de projets pour mettre des moyens, des équipes de production, des opérateurs comme le Centre des monuments nationaux (CMN) ou des partenaires comme le Conservatoire du littoral à leur service. Au total, 260 projets ont été soutenus dans toute la France, impliquant souvent des artistes peu connus, et dans tous les champs artistiques, non les seuls arts plastiques : compositeurs, danseurs, écrivains, vidéastes, etc. Le programme Mondes nouveaux continuera en 2024.

Le plan Mieux produire, mieux diffuser est en outre essentiel. Seule ne compte pas la création, il faut aussi œuvrer pour sa diffusion vers le public. Un budget « levier » de 9 millions d'euros est donc prévu dans le budget 2024, pour favoriser les coopérations et les coproductions ainsi que l'organisation de tournées raisonnées.

**M. Yan Chantrel.** – Quand l'extension du pass Culture aux jeunes Français établis hors de France, décidée en conseil des ministres en février dernier, sera-t-elle effective ? Cette extension concernera-t-elle réellement tous ces jeunes ? Flécher le pass Culture à cette occasion vers notre réseau - Instituts français, Alliances françaises, théâtres, librairies, etc. - pourrait être un moyen de le faire vivre et rayonner.

La décision du Gouvernement de suspendre la délivrance des visas pour la France aux ressortissants nigériens, maliens et burkinabés a de profondes répercussions sur nos relations avec ces pays. Des artistes ne sont plus en mesure d'exercer leurs métiers. Des échanges culturels sont suspendus. Ce genre de mesure ne favorise pas non plus le rayonnement de la francophonie, alors que nous accueillerons le sommet de la francophonie en octobre prochain. Par de telles décisions, vous renforcez les putschistes, car vous privez des personnes qui participent au rayonnement culturel de notre pays de la possibilité de s'y rendre. Ce problème n'est pas réglé, les témoignages sont nombreux. La meilleure chose à faire serait de revenir sur cette décision.

**Mme Catherine Morin-Desailly.** – Le rôle de notre audiovisuel extérieur est essentiel, dans un monde où les crises et les conflits se multiplient. Que prévoyez-vous dans le cadre du PLF pour France Médias Monde ?

Qu'est devenue la taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques (Toce), taxe affectée censée compenser la suppression de la publicité après 20 heures et qui est finalement tombée dans l'escarcelle de Bercy ?

Le secteur du spectacle vivant a beaucoup souffert de la crise énergétique. Les aides exceptionnelles débloquées l'année dernière ont d'ailleurs été appréciées. Le plan « Mieux produire, mieux diffuser » tend cependant à revenir à un volume financier dédié à la production similaire à celui de 2019, à volume d'emplois équivalent. Cet objectif nous semble inatteignable compte tenu de l'augmentation constante des charges salariales, du taux de l'inflation et de la crise énergétique. Par ailleurs,

comment renforcer la place de la musique dans les établissements publics du spectacle vivant ?

Je vous remercie, madame la ministre, de ne pas avoir suivi la proposition de M. Bargeton de taxer ces structures, financées à 80 % par les collectivités territoriales, pour financer le CNM.

Il existe enfin des inégalités entre les écoles territoriales d'art, comme entre les écoles d'architecture. Les collectivités territoriales voyant leurs ressources fiscales se réduire, ne pourrait-on réfléchir à une dotation globale de fonctionnement spécifique pour les collectivités qui portent un établissement de ce type ?

**M. Max Brisson, président.** – Je m'associe à cette dernière question.

**Mme Sylvie Robert.** – Entre une contribution obligatoire des plateformes de *streaming* au financement du CNM et une contribution volontaire, il y a une décision politique importante à prendre. La première hypothèse représenterait 20 millions d'euros, contre 5 millions d'euros pour la seconde, soit un manque à gagner de 15 millions d'euros. Or les recettes du CNM diminueront en 2024 du fait de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, qui entraînera l'arrêt de certains grands concerts, au Stade de France par exemple. Les pertes potentielles sont estimées à 8 millions d'euros. Il y a là une bataille à mener, c'est une question de justice fiscale. J'espère que, face à la puissance des plateformes, le Gouvernement choisira la contribution obligatoire.

Les États généraux de l'information ont été percutés par une double actualité : ce qui est arrivé à la journaliste d'investigation Ariane Lavrilleux, et la position prise par la France dans le cadre du règlement européen sur la liberté des médias. Le Gouvernement a poussé pour introduire une exception sur l'interdiction de l'utilisation de logiciels espions à l'encontre de journalistes, au nom de la sauvegarde de la sécurité nationale. Il y a là un besoin de cohérence. On ne peut tenir un discours protecteur des médias à l'échelle nationale, dans le cadre des États généraux de l'information, et œuvrer en sens inverse au niveau européen. Madame la ministre, le Gouvernement entend-il revenir sur sa position d'ici l'adoption finale du texte pour protéger le secret des sources ?

**Mme Monique de Marco.** – Dans le prolongement de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP), vous avez présenté cette année un budget comportant une fraction de TVA destinée à garantir son financement, fraction qui est certes en augmentation. Je vous rappelle néanmoins la décision rendue par le Conseil constitutionnel à ce sujet, à la suite de la loi de finances rectificative de 2022. En outre, deux députés membres de la majorité ont mis en avant le risque de non-conformité avec le traité franco-allemand qui a permis la création d'Arte. Plus globalement, quel est le cap fixé pour le financement de l'audiovisuel public après 2024 ? Vous pourrez consulter la proposition de loi organique que j'ai déposée avec

plusieurs de mes collègues pour garantir l'indépendance de l'audiovisuel public français, et nous pourrions en débattre.

Par ailleurs, vous avez annoncé la tenue d'une Olympiade culturelle dotée d'un budget de 4 millions d'euros en 2024, avec pour objectif de poursuivre le dialogue entre le sport et la culture engagé depuis 2022. Or nous vous alertons, depuis janvier 2023, quant aux impacts des jeux Olympiques (JO) sur l'ensemble du tissu culturel français, notamment sur le spectacle vivant, qui dépend fortement de la vie festivalière. Certains projets culturels semblent menacés en 2024, par la mobilisation des forces de l'ordre comme des moyens humains et matériels de l'événementiel. Quels moyens avez-vous budgétisés pour compenser ces pertes ?

**Mme Agnès Evren.** - Je souhaite revenir sur le financement du CNM dans la mesure où une série d'amendements ont été déposés en vue d'instaurer une taxe sur le *streaming*. Une telle taxe alourdirait d'abord la fiscalité pesant sur des services qui font d'ores et déjà l'objet d'un taux de TVA de 20 %. Elle pénaliserait, ensuite, les leaders de l'abonnement, c'est-à-dire des acteurs européens dont les marges sont inexistantes. Enfin, son instauration reviendrait à passer sous silence les répercussions sur les acteurs les plus fragiles, sur les ayants droit et sur les consommateurs.

Vous avez confirmé explorer la piste d'une contribution volontaire des plateformes et des ayants droit. Cette solution présenterait le double avantage d'être opérationnelle dès 2024 et de maîtriser la répercussion des efforts consentis sur chaque maillon de la chaîne de valeur. Quel calendrier envisagez-vous afin de parvenir à un accord sur cette contribution volontaire ?

**Mme Sonia de La Provôté.** - J'appuie les propositions de mes collègues concernant la nécessité d'un schéma de financement complet et pérenne du CNM.

Je suis d'ailleurs plutôt favorable à une taxe proposée par des amendements déposés à l'Assemblée nationale, mais qui n'ont pas été retenus à la suite du recours à l'article 49-3 de la Constitution. Le combat continue, et menons-le ensemble ! Le CNM a fait preuve de son utilité, il s'avère être un outil essentiel pour la filière. La question de son financement, et donc de cette taxe, reste donc d'actualité.

Je souhaite évoquer la crise sans précédent que subissent les scènes de musiques actuelles (Smac) en raison de l'inflation ainsi que de la hausse des cachets des artistes et des coûts de production. Ainsi un grand nombre de ces salles se trouvent-elles dans une situation déficitaire : certains syndicats indiquent que 20 % à 30 % de leurs adhérents sont dans ce cas. Un effort a certes été fourni en leur faveur, mais ces salles doivent arbitrer entre de grosses productions et leur rôle essentiel en matière de soutien à la création.

Envisagez-vous apporter une aide à destination des Smac ? Dans ces moments difficiles, il est nécessaire de conforter leur mission de soutien aux productions fragiles et aux artistes émergents.

Concernant le pass Culture, nous avons déjà interrogé le ministre de l'éducation nationale, qui s'est réjoui de mener avec vous ce chantier. Si le montant alloué au pass est en hausse, la feuille de route de cet outil – au service d'une politique culturelle – manque de lisibilité, notamment sur l'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'éditorialisation est certes intéressante, mais la médiation l'est encore davantage. D'une part, on ne comprend pas comment les jeunes utilisent le pass Culture hors milieu scolaire, et, d'autre part, cet outil ne crée pas de diversité dans l'offre culturelle, alors qu'il aurait pu l'accompagner.

Par ailleurs, *quid* du renforcement des unités départementales de l'architecture et du patrimoine (Udap) ? Celles-ci sont indispensables pour l'accompagnement des petites communes, en complémentarité avec l'accompagnement du petit patrimoine.

Enfin, votre position a-t-elle évolué quant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des architectes des Bâtiments de France, un besoin exprimé par les collectivités et par les maires ?

**Mme Marie-Pierre Monier.** – Je salue l'augmentation des crédits alloués aux études et travaux des sites patrimoniaux remarquables (SPR), qui traduit un soutien à ce dispositif créé en 2016 et qui bénéficie à quelque 900 communes. Toutefois, ces dernières ont besoin d'être accompagnées par les personnels des Udap, en nombre insuffisant. Pourtant, l'importance des SPR est reconnue dans le cadre des politiques de revitalisation des centres historiques et de réhabilitation des logements, y compris dans les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain. Il faudrait donc renforcer les effectifs des Udap, les besoins étant estimés entre 100 et 150 agents supplémentaires.

Le DPE n'est toujours pas adapté au bâti ancien. Les associations de sauvegarde du patrimoine que nous avons auditionnées ont indiqué que les fenêtres du XVIII<sup>e</sup> siècle ont disparu, que les portes de la même époque sont en voie d'extinction et que les boiseries et lambris sont également menacés. Le Gouvernement doit revoir sa copie sur ce point.

Le fonds incitatif et partenarial connaît lui une hausse. Vous avez dit qu'il bénéficie à de nombreuses communes de moins de 2 000 habitants propriétaires de monuments historiques et dont les ressources sont faibles, mais il s'avère qu'il peut aussi bénéficier à des propriétaires privés de monuments historiques situés dans ces communes. Le soutien qui leur est apporté représenterait ainsi 18 % de la dotation du fonds.

Je ne remets aucunement en cause les besoins de soutien de ces propriétaires privés, mais je m'interroge sur les modalités et critères d'éligibilité à ce fonds, car la taille et les ressources de la commune d'implantation ne semblent pas être un critère pertinent pour évaluer les moyens financiers dont dispose un propriétaire privé. Par ailleurs, vos services ont-ils établi un bilan complet du FIP depuis sa création ?

Enfin, le plan en faveur des petites églises en péril, même s'il ne relève pas directement du budget du ministère de la culture pour 2024, devra être financé pour compenser les crédits d'impôt prévus à hauteur de 75 % pour les donateurs. Pouvez-vous préciser les modalités de ce financement et leurs impacts éventuels sur certaines lignes budgétaires du patrimoine ?

**Mme Anne Ventalon.** – Je souhaite revenir sur les annonces du Président de la République en faveur du patrimoine religieux et salue à cet égard le lancement de la collecte nationale *via* la Fondation du patrimoine, ainsi que la défiscalisation qui en découle.

Je m'interroge sur les mesures interministérielles annoncées dans ce domaine. Plus particulièrement, comment la valorisation des initiatives d'usages compatibles avec l'activité culturelle au sein de ces lieux de culte se traduira-t-elle ?

**M. Adel Ziane.** – Je commencerai par un satisfecit concernant la hausse importante du budget alloué aux musées. Cependant, vous l'avez évoqué vous-même, il s'agit d'un budget de transformation, dont une part importante est liée à la rénovation du Centre Georges-Pompidou. La crise sanitaire et économique ainsi que la baisse de fréquentation liée au covid-19 ont malmené le modèle économique des musées. Le ministère de la culture avait alors été au rendez-vous avec le plan de relance, mais la question de son soutien se pose à nouveau alors que l'inflation sévit et que la fréquentation n'a pas retrouvé son niveau de 2019, malgré des chiffres encourageants en 2022. La billetterie étant essentielle pour les musées, cette question est déterminante dans le cadre du travail de prospective lié au budget de transformation : quelles sont les projections du ministère sur ces budgets de fonctionnement, une fois cette part allouée au centre Pompidou soustraite ?

Une autre question a trait aux établissements régionaux, alors que les dépenses d'intervention se stabilisent. Il me semble fondamental de garantir un accompagnement des musées par le ministère dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER), dans un contexte de diminution des capacités budgétaires des villes, des intercommunalités, des départements et des régions, comme le montre le rapport de la Cour des comptes publié ce jour. Quel soutien à ces territoires, désireux de développer leurs musées, mais confrontés à de sérieuses difficultés financières pouvez-vous proposer ?

En outre, je veux souligner la faiblesse du budget alloué à l'acquisition et à l'enrichissement des collections, qui restera en deçà du seuil de 10 millions d'euros. Compte tenu de l'état du marché de l'art et du montant faramineux des œuvres anciennes, je souhaite savoir comment le ministère se positionne par rapport à cet enjeu.

Concernant la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts qui s'apprête à ouvrir ses portes, quel est le budget de

fonctionnement attendu, ainsi que la programmation ? Il faudra faire vivre dignement ce site, dont le coût s'élève à 200 millions d'euros.

**M. Jacques Gersperrin.** - Nous pouvons tout d'abord nous réjouir de l'augmentation du budget du ministère de la culture à hauteur de 6 %, qui lui permet de retrouver une ambition à la hauteur de la place occupée par la culture dans la société française.

Quelque 15 000 communes, dont 55 % comptent moins de 2 000 habitants, comptent un monument historique sur leur sol. Les SPR revêtent une importance sociale, économique et culturelle dont chacun est conscient, aussi la revalorisation de 20 millions d'euros du FIP constitue-t-elle un signal fort.

Toutefois, à l'instar des édifices religieux, de nombreux édifices appartiennent aux collectivités, qui font peser de nombreux frais sur les mairies.

Vous avez évoqué un budget de transformation et d'inspiration : quelles conséquences en tirez-vous quant à la méthode à employer afin que les différents acteurs - ministères, autorités déconcentrées, élus locaux - travaillent de concert pour la maîtrise d'ouvrage, tant sur le plan financier que sur celui de la rénovation du patrimoine bâti, sachant que l'enveloppe risque d'être insuffisante ?

**Mme Mathilde Ollivier.** - Pour ce qui est du financement du CNM, l'option la plus ambitieuse, celle de la mise en place de la taxe sur le *streaming*, aurait dû être portée par les groupes de la majorité à l'Assemblée nationale, mais elle n'a finalement pas été retenue par le Gouvernement dans le PLF après l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui ont conduit à écarter cette solution alors que vous avez reconnu que l'option relative aux plateformes vidéo n'est pas véritablement satisfaisante, que l'importance du soutien au CMN n'est plus à démontrer et que l'option de la contribution volontaire sera largement insuffisante ?

Je souscris par ailleurs à l'interrogation de M. Chantrel quant à l'élargissement du pass Culture aux jeunes Français de l'étranger : où en est-il ?

Je partage enfin les inquiétudes exprimées par Mme de Marco au sujet des festivals et concerts dans la perspective des jeux Olympiques. D'habitude hébergés dans les stades et ayant d'importants besoins en termes de sécurité, ces événements sont exposés à des risques de baisse de revenus et à des difficultés d'organisation. Quel soutien prévoyez-vous pour ceux-ci ?

**Mme Colombe Brossel.** - Le budget alloué à l'EAC enregistre une hausse de 1,5 %, nettement en deçà de l'inflation. Il paraît malaisé d'atteindre les objectifs fixés avec un budget qui sera de fait en régression, alors que nous sommes persuadés que l'EAC constitue l'un des leviers pour

créer du commun dans les périodes troublées que nous vivons. Il est impératif d'y consacrer le budget nécessaire.

Pour ce qui concerne le pass Culture, je rappelle d'abord qu'il ne s'agit pas d'une politique publique, mais au mieux d'un outil qui doit se déployer en cohérence avec les autres politiques mises en place.

Quels enseignements tirez-vous du rapport à charge, dirais-je, publié par la Cour des comptes à propos de la mise en œuvre du pass Culture ? Nous voyons s'exprimer une volonté de renforcer les activités collectives, notamment pour les élèves de cinquième et de sixième, mais, là aussi, cet élargissement pose question compte tenu de la faible progression du budget correspondant.

Enfin, la mise en place de l'application Adage crée une dynamique délétère qui prive des compagnies de théâtre et de spectacle vivant d'interventions qu'elles effectuaient auparavant auprès des élèves, ce qui fragilise le tissu culturel. Ce constat est d'ailleurs partagé par l'ensemble des sénateurs.

**M. Jean-Gérard Paumier.** – Je tiens à vous alerter, madame la ministre, sur la situation de nombreuses églises qui ne sont ni inscrites ni classées, notamment en milieu rural, et qui nécessitent des travaux urgents et/ou de sécurité. Très attachées à ce patrimoine, les communes éprouvent des difficultés à financer leur entretien. Les Drac, qui peinent déjà à tenir leurs engagements financiers pour les églises classées ou inscrites, ne peuvent pas intervenir. Aussi, je sollicite une intervention de votre part auprès des préfets et des départements. L'échelon départemental semble en effet être le niveau adéquat pour prendre en charge ces travaux. Lorsque j'étais président du département d'Indre-et-Loire, qui possède un patrimoine important, nous avons ainsi, en lien avec le préfet, alloué 200 000 euros à ces travaux urgents, financés à 30 % au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à 30 % par le département.

La DETR avait produit un effet de levier intéressant en permettant à de petites communes de financer ces travaux urgents, indispensables pour prévenir une dégradation des édifices et des coûts qui s'alourdissent par la suite si la rénovation n'est pas réalisée à temps.

**M. Aymeric Durox.** – Alors que notre pays s'apprête à accueillir les jeux Olympiques et Paralympiques, je m'interroge sur l'héritage lié à cet événement. Depuis 2006, il existe un réseau des musées olympiques qui fédère 32 établissements à travers le monde et dont la France ne fait pas partie. Elle compte pourtant des musées dédiés au sport, dont le musée national du sport à Nice et des musées des fédérations, celui du basket par exemple. S'y ajoutent des espaces mémoriaux olympiques installés dans les villes hautes olympiques, à Albertville et Grenoble.

Paris, qui aura accueilli trois fois les JO d'été avec les éditions de 1900, 1924 et bientôt 2024, et vu naître une grande partie du système sportif international, reste dépourvue d'un lieu de valorisation de cet héritage unique.

En 2021, Stéphane Fiévet, alors président de la commission « Histoire » du comité d'organisation des JO de Paris 2024, avait initié un projet de musée olympique dans la gare de Saint-Denis Pleyel, mais l'État comme les collectivités n'ont pas soutenu l'initiative. Le projet n'a pas survécu à la démission de Stéphane Fiévet.

Madame la ministre, la France doit, dans la perspective de sa candidature aux JO d'hiver de 2030, combler son retard et créer un musée olympique qui serait tout à la fois un outil de culture, un lieu de mémoire et une attraction touristique. Un tel espace muséal honorerait la France, berceau de la rénovation de l'olympisme, et repositionnerait notre pays au sein du réseau de la culture olympique.

**Mme Rima Abdul Malak, ministre.** – Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, nous engagerons 4 millions d'euros en 2024 – qui viennent s'ajouter aux 3 millions d'euros déjà alloués en 2023 – pour monter des projets culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire. Cette mobilisation inédite des forces vives de la culture et du sport permettra de constituer un héritage important, qui s'appuie déjà sur des spectacles organisés dans des piscines et des gymnases à l'occasion des Journées du patrimoine.

Ces collaborations se poursuivront sur la durée, l'Olympiade culturelle ne se déroulant pas sur quelques mois, mais sur deux ans et demi. La France dispose déjà d'un tissu culturel extrêmement riche et d'un très beau musée à Nice, je ne suis donc pas persuadée qu'il faille créer d'autres établissements.

En revanche, je suis favorable à un resserrement des liens entre la culture et le sport : l'Olympiade culturelle a permis cette collaboration et l'appuiera encore plus dans les prochains mois. Je pense que cette collaboration de long terme entre les deux champs de la culture et du sport, qui partagent de nombreuses valeurs et ambitions, sera un héritage puissant.

Concernant le pass Culture, le rapport de la Cour des comptes n'est pas tant à charge : il revient certes sur les balbutiements de l'outil lors de son lancement par Mme Nyssen, mais souligne sa pertinence en tant que moyen d'accès à la culture, en levant notamment les barrières pour les jeunes. Ces dernières ne sont pas uniquement financières puisqu'il peut s'agir de la connaissance de la librairie du coin ou de l'envie de s'y rendre, sans oublier les dispositifs déployés en termes de médiation, de parcours et de découverte des métiers. Le pass Culture n'est pas à mes yeux un simple outil de consommation de livres ou de places, mais un vecteur d'engagement des jeunes, afin qu'ils deviennent acteurs de notre vie culturelle, en étant, par exemple, reporters dans des festivals.



J'ajoute que 700 actions ont été mises en œuvre dans le cadre du plan en faveur des métiers d'art, afin que les jeunes les découvrent. Le pass Culture évolue, en se nourrissant des propositions des jeunes eux-mêmes. Nous avons créé un réseau d'ambassadeurs fort de 400 jeunes sur l'ensemble du territoire : ces derniers relaient les actions menées dans le cadre du pass culture, inspirent l'équipe dédiée et contribuent à développer ce dispositif.

Je connais l'engagement de Mme Brossel sur l'enjeu de permettre à chaque jeune d'avoir accès à une expérience d'EAC au cours de sa scolarité. D'ailleurs, malgré les ralentissements entraînés par la crise sanitaire, l'objectif « 100 % EAC à l'école » a été atteint à hauteur de 80 %.

Je précise, en outre, que l'effort de l'État ne se résume pas aux budgets du ministère de la culture dédiés à l'EAC et au pass Culture. Il faut en effet y ajouter les 50 millions d'euros consacrés au pass Culture par le ministère de l'éducation, mais aussi le budget des opérateurs et des structures labellisées par le ministère de la culture, qui mènent des actions tournées vers l'EAC.

Par exemple, le dispositif Démos créé par la Philharmonie de Paris figure au budget de cet établissement et n'apparaît pas dans le budget EAC du ministère. Il en va de même pour l'opération annuelle « C'est mon patrimoine ! », qui permet d'emmener des jeunes notamment issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à la découverte du patrimoine, ou encore du Musée Mobile (Mumo) du Centre Pompidou, qui fait escale en priorité dans les QPV et les petits villages.

Pour ce qui concerne l'élargissement du pass Culture aux Français de l'étranger, nous travaillons d'arrache-pied à tenir cet engagement, en lien avec le ministère des affaires étrangères. Il est toutefois complexe de mettre en œuvre cette application dans plusieurs dizaines de pays. Nous nous appuyerons sur notre réseau culturel en mobilisant les Instituts français et les Alliances, ainsi que les consulats qui connaissent nos compatriotes vivant dans une situation sociale difficile. Nous tâcherons de mettre au point des propositions impliquant ce réseau, tout comme les librairies francophones, qui jouent un rôle essentiel à l'étranger et que nous soutenons d'ailleurs *via* le CNL. Nous envisageons dans un premier temps de débloquer le pass Culture dans l'Hexagone lorsque les Français de l'étranger s'y rendent. Plusieurs hypothèses sont envisagées : il pourrait s'agir d'un bon à retirer dans un Institut français ou un consulat, nous continuons à consulter l'ensemble des acteurs afin d'identifier la meilleure solution.

S'agissant des visas, je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle nous aurions suspendu les coopérations. Nous avons été confrontés en août dernier à une situation d'incapacité à travailler avec les pays africains en proie à des troubles, pour des raisons matérielles, mais aussi en raison d'attaques qui ont ciblé les équipes françaises, entraînant une restriction, voire une fermeture de nos services délivrant des visas.

Si vous connaissez des artistes qui seraient encore bloqués en raison d'un problème de visa, n'hésitez pas à m'en faire part directement afin que nous en discutions. Nous avons pu, avec le Quai d'Orsay, trouver des solutions, en délivrant, par exemple, des visas à des joueuses maliennes qui devaient participer à l'Olympiade culturelle.

Les projets de coopération sont rendus difficiles dans un pays tel que le Niger, dans lequel notre ambassade a fermé. La coopération doit fonctionner dans les deux sens : il est évidemment hors de question de dire que les artistes nigériens ne sont plus les bienvenus en France, terre d'accueil, d'échange et d'ouverture ; mais les artistes français devraient pouvoir se rendre au Niger si une véritable coopération, qui se construit à deux, était de mise. Or, à ce stade, ce n'est pas envisageable au vu des dangers que pourraient encourir des associations culturelles et des artistes qui se rendraient dans des pays dans lesquels la France est directement menacée. L'Institut français de Ouagadougou a été incendié, souvenons-nous-en ! La situation géopolitique est désormais très difficile au Burkina Faso et au Mali, pays avec lesquels nous avons – plus encore qu'avec le Niger – toujours mené des actions de coopération.

Je citerai un dernier exemple pour démontrer que nous continuons à délivrer des visas : nous avons organisé, du 6 au 8 octobre, un grand forum des industries culturelles et créatives africaines à la Gaîté lyrique, au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et au Centre Pompidou, auquel près de 300 artistes venus d'une trentaine de pays ont participé. Cet événement a été l'occasion de porter l'ambition de cette coopération renforcée avec l'Afrique, au cœur de notre politique depuis le discours prononcé par le Président de la République à Ouagadougou. Une ambition que l'on retrouvera d'ailleurs à la Cité internationale de la langue française, qui accueillera en résidence des artistes venant de l'ensemble du monde francophone.

Je le répète, je vous assure qu'il n'existe aucune instruction de suspension ou de refus de visas, mais nous rencontrons simplement des difficultés logistiques face à une situation sécuritaire particulièrement dégradée dans ces pays.

Dans ce contexte, l'audiovisuel extérieur revêt, Madame Morin-Desailly, une importance absolue. Dans certains pays africains, la milice Wagner et la Russie organisent, financent et mènent une véritable guerre informationnelle. C'est pourquoi nous proposons une hausse de 40 millions d'euros sur cinq ans des crédits alloués à France Médias Monde. Nous devons mieux nous armer face aux campagnes de désinformation et porter la voix de la France, tout en respectant bien sûr l'indépendance des journalistes. Nous continuerons également d'innover en matière numérique, de décliner la stratégie régionalisée et de promouvoir la francophonie dans un monde multilingue.

Je veux vous rassurer sur un point : si la Toce a bien été réinjectée dans le budget général de l'État, l'audiovisuel extérieur bénéficie toujours d'un canal de financement, grâce à la fraction de TVA et au compte de concours financier pour l'audiovisuel public. En tout état de cause, son budget n'est pas en baisse.

En ce qui concerne le spectacle vivant, les structures les plus fragilisées pourront bénéficier de nouvelles aides anti-inflation, 75 millions d'euros étant consacrés, au sein du budget général du ministère de la culture, à la lutte contre l'inflation.

Au-delà, nous souhaitons amorcer une transformation structurelle grâce au plan « Mieux produire et mieux diffuser ». Notre but est, non pas de soutenir moins d'artistes, mais de réduire le rythme des créations. Il s'agit de mieux produire, avec des coproducteurs engagés, et de favoriser des diffusions plus longues. En d'autres termes, nous voulons étaler le même nombre de productions dans la durée, afin de toucher un public plus large et de rationaliser les tournées d'un point de vue écologique.

Nous sommes bien conscients des inégalités qui frappent les écoles d'art et d'architecture. Nous devons concentrer nos efforts sur les écoles les plus fragiles, sans pour autant abandonner les plus dynamiques. Nous avons prévu un phasage en trois ans pour résoudre ces difficultés.

Le calendrier du ministère sera naturellement marqué par celui du Sénat. Pour ma part, j'ai noté la date du 15 novembre ; nous verrons alors si la contribution volontaire atteint des niveaux satisfaisants par rapport à l'objectif qui a été fixé. Le débat reste ouvert à ce stade.

Sylvie Robert a raison : l'année 2024 sera particulière, en raison notamment de la mise à disposition de salles pour les jeux Olympiques. Cela réduira mécaniquement le produit de la taxe billetterie.

En matière de patrimoine, les préfets ont, à l'évidence, un rôle à jouer. J'ai pu le constater dans la Somme, où des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été mobilisés à hauteur de 4 millions d'euros en une année seulement pour soutenir près de 100 opérations de restauration d'églises. Avec Gérard Darmanin, nous avons décidé de mobiliser les préfets sur ces crédits, qui peuvent être fléchés également vers des restaurations d'églises non protégées. Naturellement, les églises inscrites ou classées pourront bénéficier des subventions du ministère. Par ailleurs, la collecte nationale de la Fondation du patrimoine est lancée et je vous rappelle que le Loto du patrimoine permet également de soutenir la restauration d'édifices culturels non protégés.

Je voudrais vous remercier de votre plaidoyer en faveur des Udap, dont le rôle est en effet essentiel. Afin de pourvoir en urgence les postes vacants, nous avons programmé de nouveaux concours. Il est aussi possible, pour épauler nos architectes des Bâtiments de France, de recourir à des

architectes contractuels. Parallèlement, nous travaillons au renforcement de l'expertise technique des Udap, au redéploiement d'emplois administratifs vers des emplois scientifiques et techniques ou encore à l'amélioration de la dématérialisation des procédures.

Vous m'avez interrogé sur le FIP. Les propriétaires privés peuvent en bénéficier, mais par propriétaire privé, il ne faut pas entendre nécessairement châtelain richissime ! Le château de Vaux-le-Vicomte, par exemple, a pu bénéficier du FIP. Les critères de sélection sont notamment l'apport du conseil régional – à hauteur de 15 % minimum –, l'intérêt patrimonial du chantier ou encore l'ouverture au public. Il s'agit de s'assurer que le site est bien porteur d'un projet d'attractivité et de développement du territoire.

J'en viens au très beau sujet des usages compatibles. Restaurer les églises au cœur du village ne vise pas seulement à faire tenir les pierres debout, il s'agit aussi de les faire vivre. L'activité culturelle peut donc être complétée par une activité mixte, lorsque ces activités sont compatibles et qu'elles recueillent l'accord du diocèse. Dans le cadre de sa collecte, la Fondation du patrimoine sera particulièrement attentive à ce critère de sélection. Elle a d'ailleurs lancé un prix, le prix Sésame, qui récompense les initiatives d'usage mixte. Bibliothèque, épicerie solidaire, activités de découverte de métiers d'arts ou encore restauration de vitraux sont autant d'usages nouveaux qui peuvent rendre ces lieux de culte de nouveau attractifs et revitaliser les édifices comme les territoires.

Je précise que 10 % des sommes issues de la collecte seront fléchées vers l'ingénierie, notamment en faveur des plus petites communes, qui connaissent souvent des difficultés pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

La Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts a été citée. Je vous invite à la visiter dès son ouverture, prévue le 30 octobre. Vous pourrez y apprécier la qualité de la restauration effectuée, en quatre ans, par le Centre des monuments nationaux. Ce chantier colossal – alors conseillère culture à l'Élysée, j'ai pu voir les lieux, à la fin de 2019, dans un état de délabrement total consécutif à des dizaines d'années d'abandon – a pu être accéléré grâce aux crédits du plan de relance. Nous avons même pu prendre en charge le clos et le couvert d'une partie du château que nous n'avions pas l'intention de restaurer initialement. Cela facilitera l'arrivée de partenaires privés, et notamment l'ouverture d'un hôtel et d'un restaurant à proximité du château.

Le système de péréquation entre les monuments, propre au CMN, permettra de sécuriser financièrement le développement de la Cité internationale de la langue française. Le projet a également bénéficié de l'aide d'autres partenaires, parmi lesquels l'Organisation de la francophonie ou le Québec, dont je salue l'engagement à hauteur de 2 millions d'euros.

D'une manière générale, les équipes de Villers-Cotterêts pourront s'appuyer sur les fonctions support et sur la magnifique expertise des agents du CMN.

Enfin, Mme Sylvie Robert a soulevé les questions de la liberté de la presse et de la sécurité des sources. En la matière, nous devons concilier deux exigences constitutionnelles : la préservation de la sécurité nationale d'une part – certains dossiers sont classés secret-défense – et la liberté de la presse, garantie par la loi de 1881, d'autre part.

À cet égard, nous restons particulièrement vigilants. En tant que ministre de la culture, je ne peux que saluer l'engagement des journalistes, parfois au péril de leur vie, pour nous apporter les informations les plus fiables et les plus objectives possible. Les États généraux de l'information permettront de débattre de ces sujets.

**M. Adel Ziane.** – Qu'en est-il des crédits d'acquisition ?

**Mme Rima Abdul Malak, ministre.** – Je vous confirme qu'ils sont stables. Heureusement, nous bénéficions de l'aide de mécènes généreux. Favoriser le mécénat – au travers du dispositif « Trésor national » par exemple – est une autre manière, pour l'État, d'apporter son soutien. Nous avons pu ainsi empêcher le départ à l'étranger du magnifique Caillebotte, *La Partie de bateau*, actuellement exposé en itinérance au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Les crédits d'acquisition sont un enjeu important, mais nous avons dû faire des arbitrages et avons privilégié notamment les revalorisations salariales, la lutte contre l'inflation ou encore les travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

**Mme Monique de Marco.** – Je voudrais revenir sur le traité franco-allemand et sur la situation d'Arte.

**Mme Rima Abdul Malak, ministre.** – Vous trouverez à la fin du dossier de presse du ministère le détail, année par année, de la trajectoire financière de l'audiovisuel public, y compris de la chaîne Arte.

J'étais à Hambourg récemment et, avec mon homologue allemande, nous avons réaffirmé nos engagements en faveur d'Arte et de la plateforme européenne multilingue que cette chaîne entend développer.

**M. Max Brisson, président.** – Je vous remercie, madame la ministre, de vos réponses.